

[illegible]

Rapport de gestion

06	Répartition
08	Répartition France
10	Répartition Belgique
11	Sophese
12	Soins à la personne
14	Oxypharm
16	Solutions à l'officine
18	Isipharm
20	Eurolease
21	CERP Rouen Formation
23	Les Pharmaciens Associés (France)
25	Les Pharmaciens Associés (Belgique)
26	Coalia
28	Solutions à l'industrie
30	Centrale des Pharmaciens
32	Première Ligne

Rapport d'activité

36	Exercice 2025
38	Modification de présentation et de méthode d'évaluation
38	Evénement post-clôture
38	Gestion des risques
39	Les réalisations de la Direction Supply Chain
40	Direction du Numérique et des Systèmes d'Information
42	Information sur les délais de paiement
43	Informations portant sur les titres de la société
44	Prises de participation significatives et prises de contrôle
44	Charges non fiscalement déductibles
45	Informations sociales
46	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

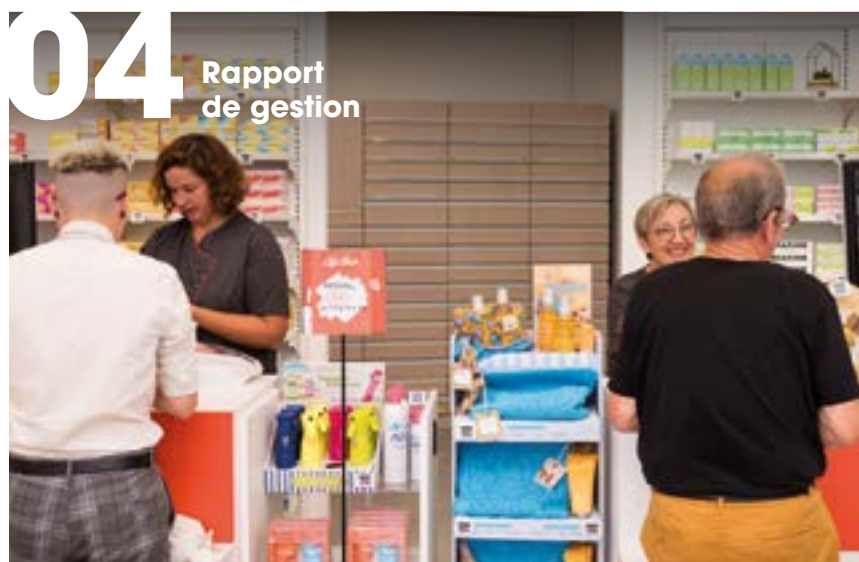
50	Modalités d'exercice de la Direction Générale
51	Mandats exercés
54	Gouvernance de la coopérative

Rapport de durabilité

58	Rapport de durabilité
----	-----------------------

Assemblée générale du 19 Juin 2026

65	Ordre du jour
66	Projet de résolutions

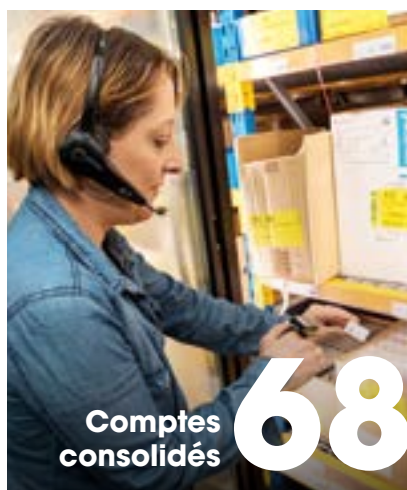


Comptes consolidés

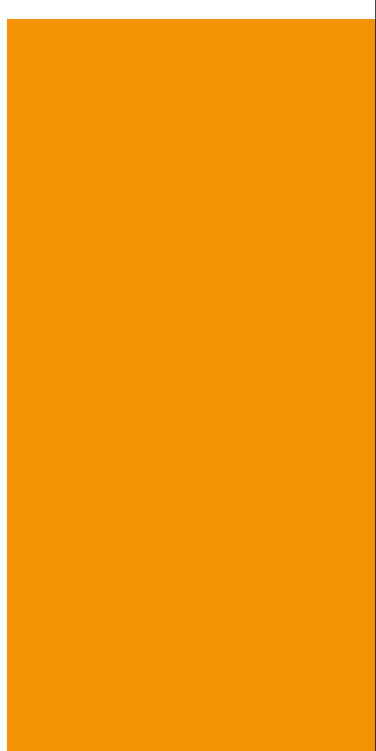
70	Bilan consolidé au 31/12/2025
72	Compte de résultat consolidé au 31/12/25
73	Annexe aux comptes consolidés
94	Rapport des commissaires aux comptes

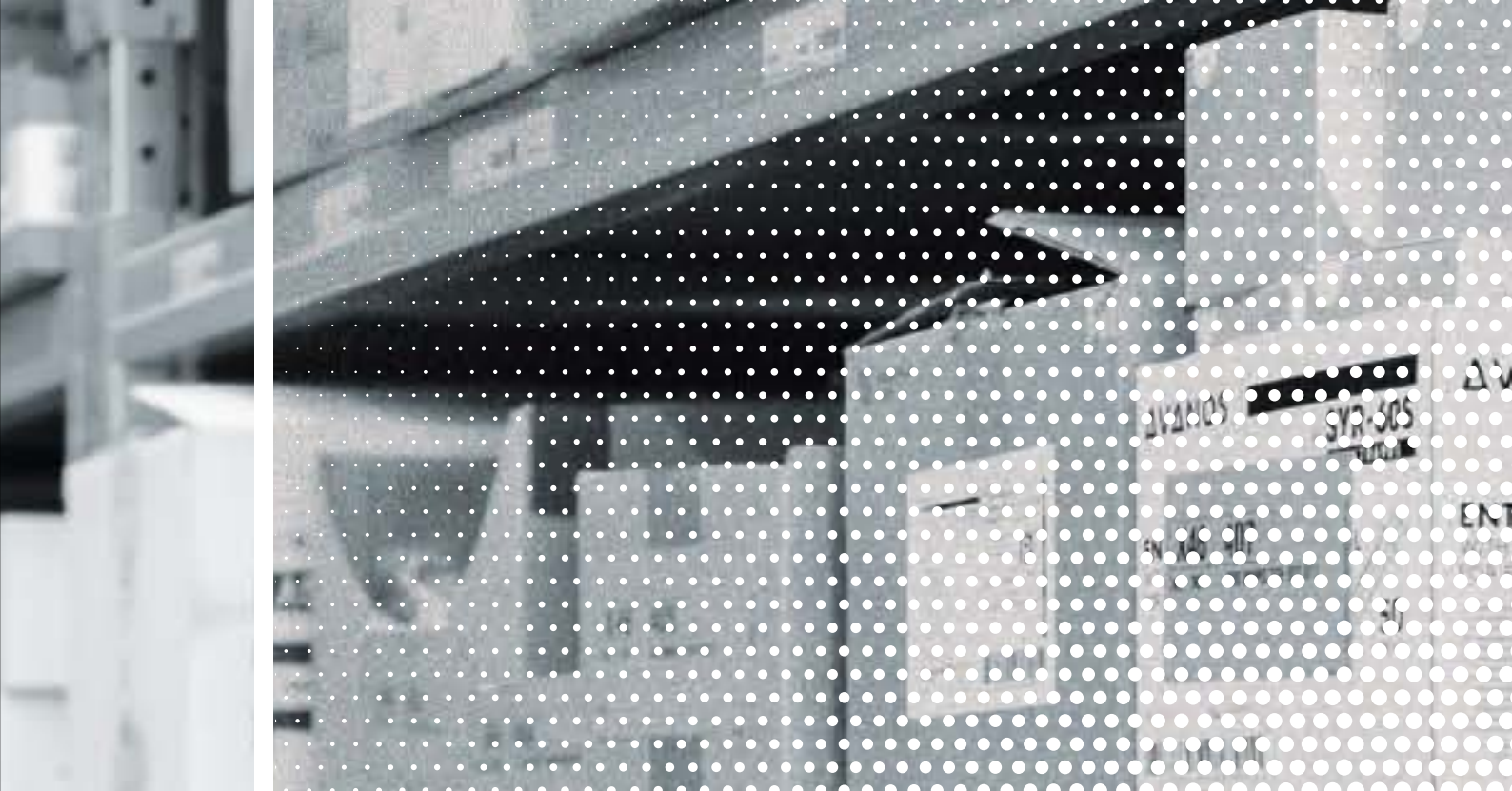
Comptes sociaux

98	Bilan au 31/12/2025
100	Compte de résultat au 31/12/2025
102	Annexe aux comptes annuels
112	Rapport général des commissaires aux comptes



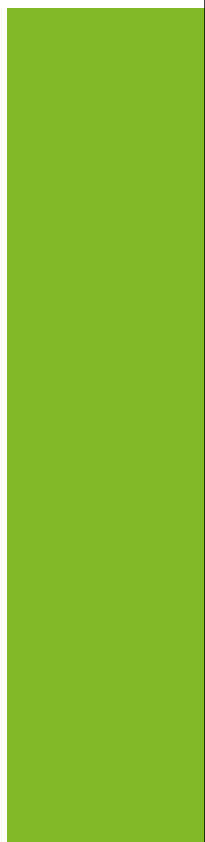
SOMMAIRE





Rapport de gestion





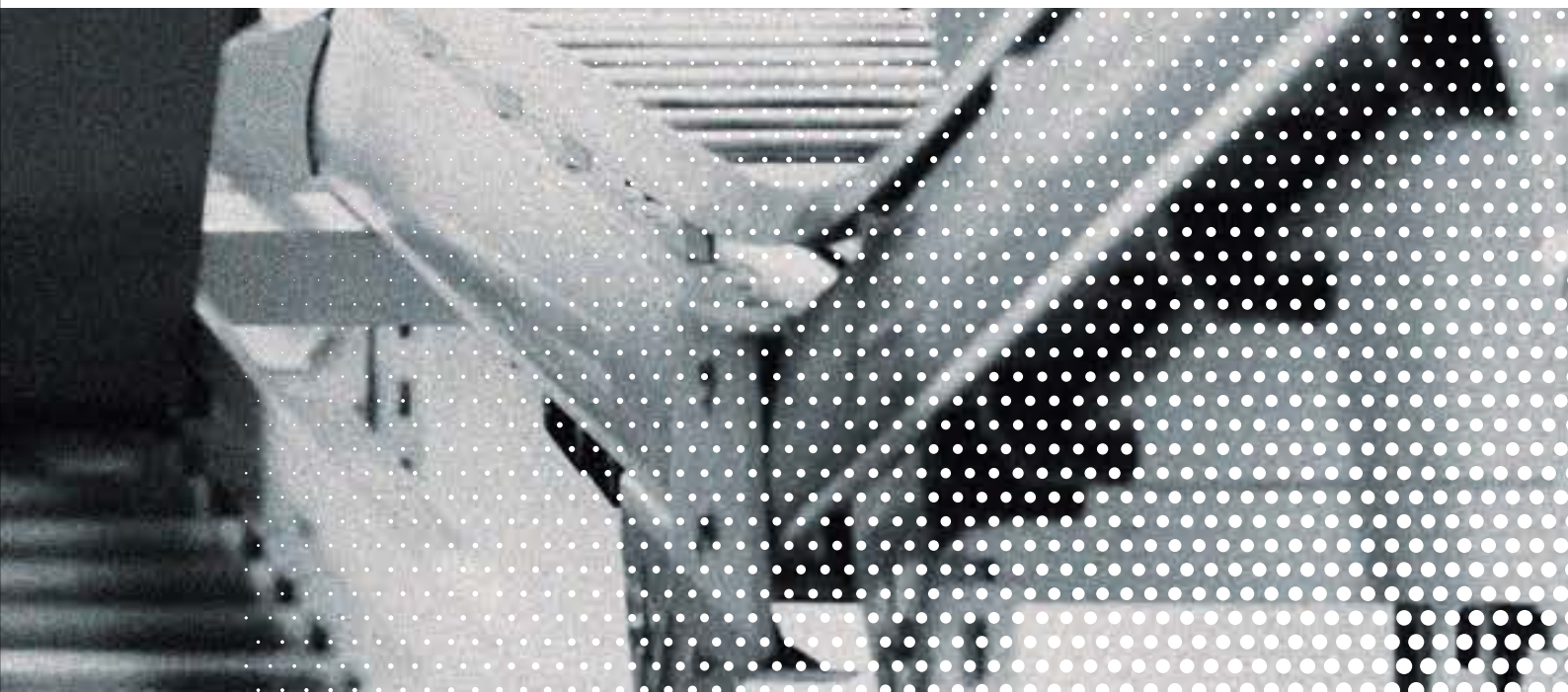


Rapport de gestion

Répartition

Maîtriser l'approvisionnement
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs
et de sollicitations, le pharmacien doit gagner du temps
tout en préservant sa rentabilité.



Répartition France

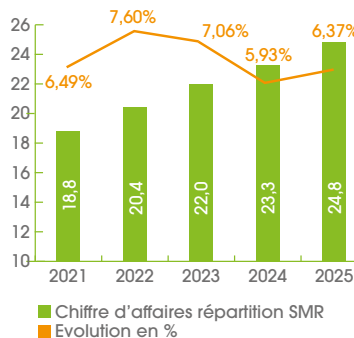
En 2025, la répartition pharmaceutique continue à subir l'impact de la hausse de la part des produits chers à marge plafonnée, ainsi la marge continue inexorablement de se réduire. Ainsi, l'effet des mesures successives initiées depuis 2020 visant à améliorer la marge des répartiteurs (nouvel arrêté de marge, baisse de la contribution sur les ventes en gros et mise en place du forfait pour les produits froids de 0,63€ par boîte) est devenu insuffisant. Le contexte inflationniste des dernières années, qui s'est toutefois résorbé ces deux dernières années, continue d'impacter la profession qui doit affronter des problématiques économiques telles que le poids de la masse salariale et le coût de l'énergie dans un environnement de prix régulés. La CSRP chiffre à près de 50 millions d'euros par an l'impact cumulé de l'inflation sur les salaires, les coûts énergétiques et les charges d'exploitation en deux ans, dans un secteur qui a été exclu du bouclier tarifaire énergétique.

Par ailleurs, les répartiteurs sont soumis à des obligations légales strictes (Code de la santé publique) : livraison de toute officine sous 24 h sur leur territoire, référencement obligatoire de 90 % des médicaments autorisés, stock de sécurité correspondant à deux semaines de consommation, respect des bonnes pratiques de distribution pharmaceutique (BPDP), approvisionnement continu du marché national. Ces contraintes représentent des investissements permanents et des coûts fixes élevés, non pris en compte dans la rémunération réglementée.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2025 une hausse de 6,37%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 24,8 Milliards d'€ contre 23,3 Milliards d'€ en 2024.

CA en milliards d'euros (PGHT) Évolution du CA en %

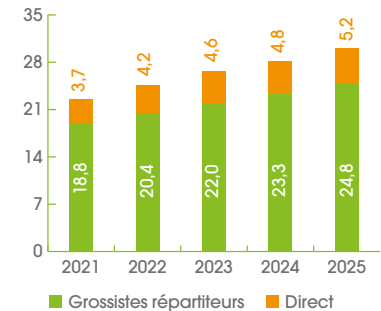


Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2025, le chiffre d'affaires total des ventes de médicaments en France est en hausse de 5,22% soit 30 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 28,5 Milliards d'€ en 2024.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

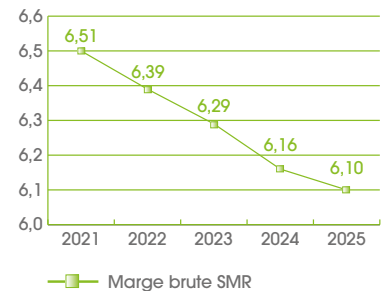
Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



Evolution de la marge brute des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR poursuit sa baisse sur 2025 à 6,10% contre 6,16% en 2024 (forfait froid inclus). Elle est, cette année encore, impactée par la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,94% en moyenne sur 2025) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients.

Marge brute SMR (forfait froid inclus)



CERP

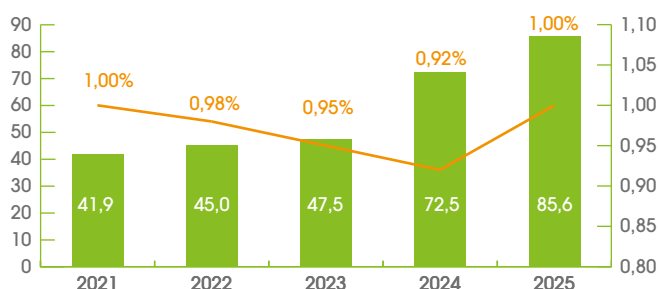
Le chiffre d'affaires brut répartition s'élève sur l'exercice 2025 à 8 535 566 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société s'élève à 8 807 856 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en hausse de 0,06 point sur 2025.

Les remises commerciales sont en légère hausse de 0,01 point rapporté au chiffre d'affaires National.

La contribution sociale versée à l'ACOSS s'élève à 85,6 M€ sur l'année 2025 et représente 1% du chiffre d'affaires National.

Contribution sociale en millions d'euros



CHIFFRES CLÉS

8,8 Md€

Chiffre d'affaires

36,9 M€

Résultat net

Compte tenu de ces 3 éléments cumulés, on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,09 point qui atteint 3,89%. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2025 comparé à 2024 et s'élève à 4,82 % (4,95% en 2024).

Le poids des frais généraux est en baisse et représente 1,39% du chiffre d'affaires brut total en 2025 comparé à 1,54% en 2024.

Le poids des charges de personnel est en baisse et représente 2,48% du chiffre d'affaires brut total en 2025 comparé à 2,62% en 2024.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 7,1 M€.

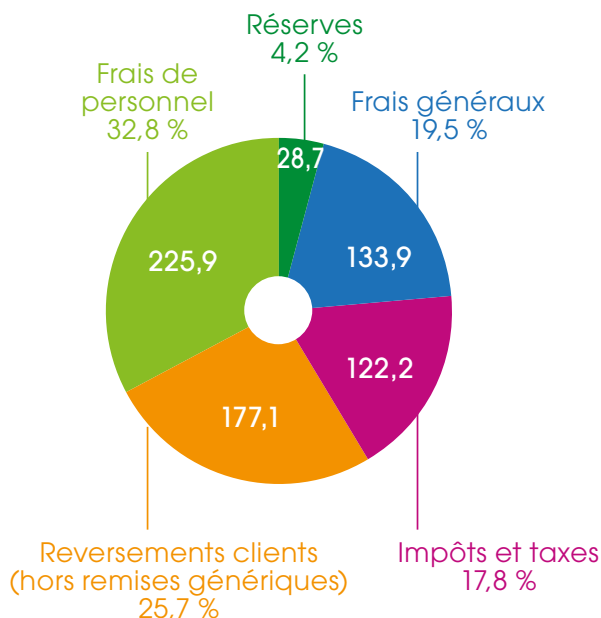
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 52,7 M€.

Le résultat financier de l'exercice est positif à 9,2 M€, portant ainsi le résultat courant à 61,8 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,8 M€, à noter que depuis 2025, l'évolution des règles comptables en matière de présentation des comptes nous a notamment amenés à transférer les impacts de cessions d'actif en résultat exploitation.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 36,9 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 20,6 M€ qui est impacté pour 5,8 M€ par la contribution exceptionnelle des grandes entreprises.

Utilisation de la marge brute 687,7 M€ en 2025



L'année 2025 a vu le marché belge de la répartition croître de 7,2%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de 13,7% portant ainsi sa part de marché à 13%.

Répartition Belgique



CHIFFRES CLÉS

624 M€
de Chiffre d'Affaires

-278,7 K€
de Résultat Net

En 2025, les frais de personnels représentent 17,6 M€.

S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 5,8 M€ en 2025, en hausse de 9,7% par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation s'élève à 887,9 K€ en 2025. Le résultat financier s'améliore à -1 139,8 K€ contre -1 323,5 K€ lors de l'exercice précédent. Tenant compte d'un résultat exceptionnel de -16 K€, le résultat net 2025 s'élève à -278,7 K€ contre +336,9 K€ en 2024.

Compte tenu de ses chiffres et du contexte marché, il est à noter que CERP SA continue sa progression en part de marché pour atteindre 13% à fin 2025.

Les faits marquants de l'exercice

En 2025, CERP SA poursuit le transfert de l'établissement de Tournai. L'avancée du chantier permet d'envisager un lancement opérationnel des nouvelles installations en juillet 2026.

S'agissant de l'activité Soins A Domicile de CERP SA, les synergies avec la société du Groupe Oxypharm en France se poursuivent. CERP SA a travaillé sur la structuration de son offre de services et a attribué un nom de marque à cette activité qui s'appelle désormais CERP Care.

L'année passée a également vu s'accroître la synergie entre CERP SA et le réseau belge Les Pharmaciens Associés (Santalès). Un projet transverse entre les deux entités a permis de développer et déployer une nouvelle modalité d'approvisionnement pour les adhérents du réseau belge. Ce service, appelé Lignes Préparées par CERP (LPC), leur permet désormais de recevoir leurs commandes passées auprès du groupement lors des tournées

de livraison pluriquotidienne de CERP SA. Outre le fait de réduire le nombre de réception à traiter à l'officine, les adhérents bénéficient de ce fait de la même réactivité d'approvisionnement avec leur groupement qu'avec leur grossiste-répartiteur.

Enfin, en 2025, CERP SA a fait évoluer son organisation humaine en intégrant au sein de ses équipes un contrôleur de gestion.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 624 M€ contre 558 M€ en 2024, dont 545 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 12,62% comparé à 2024.

En outre, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de +5,6% par rapport à 2024 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 77 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 12,4%.

En 2025, la marge brute est de 11,07% contre 11,81% en 2024.

PERSPECTIVES 2026

Dans le cadre du transfert de l'établissement de Tournai, CERP SA achèvera la construction de ses nouvelles infrastructures avec un objectif de mise en service pour l'été 2026.

En parallèle, CERP SA maintient son ancrage au sein de l'Association Nationale des Grossistes Répartiteurs (ANGR), et son implication dans les négociations avec les pouvoirs publics belges.

Sophese

La holding, filiale d’Astera SA, contrôle Isipharm SA, filiale dédiée à l’informatique officinale ainsi qu’Oxypharm SA, filiale dont l’activité est spécialisée dans le maintien à domicile.

Sophèse SA a clos l’exercice 2025 avec un résultat net social de 1 230 K€.

Les sociétés que contrôle Sophèse SA ont participé à son résultat d’exploitation consolidé de la manière suivante :

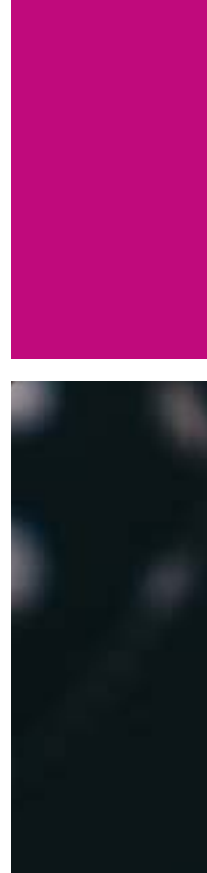
	2025	2024
OXYPHARM	2 228 K€	2 936 K€
ISIPHARM	656 K€	(206 K€)
SOPHESE	(41 K€)	(42 K€)
TOTAL	2 843 K€	2 688 K€

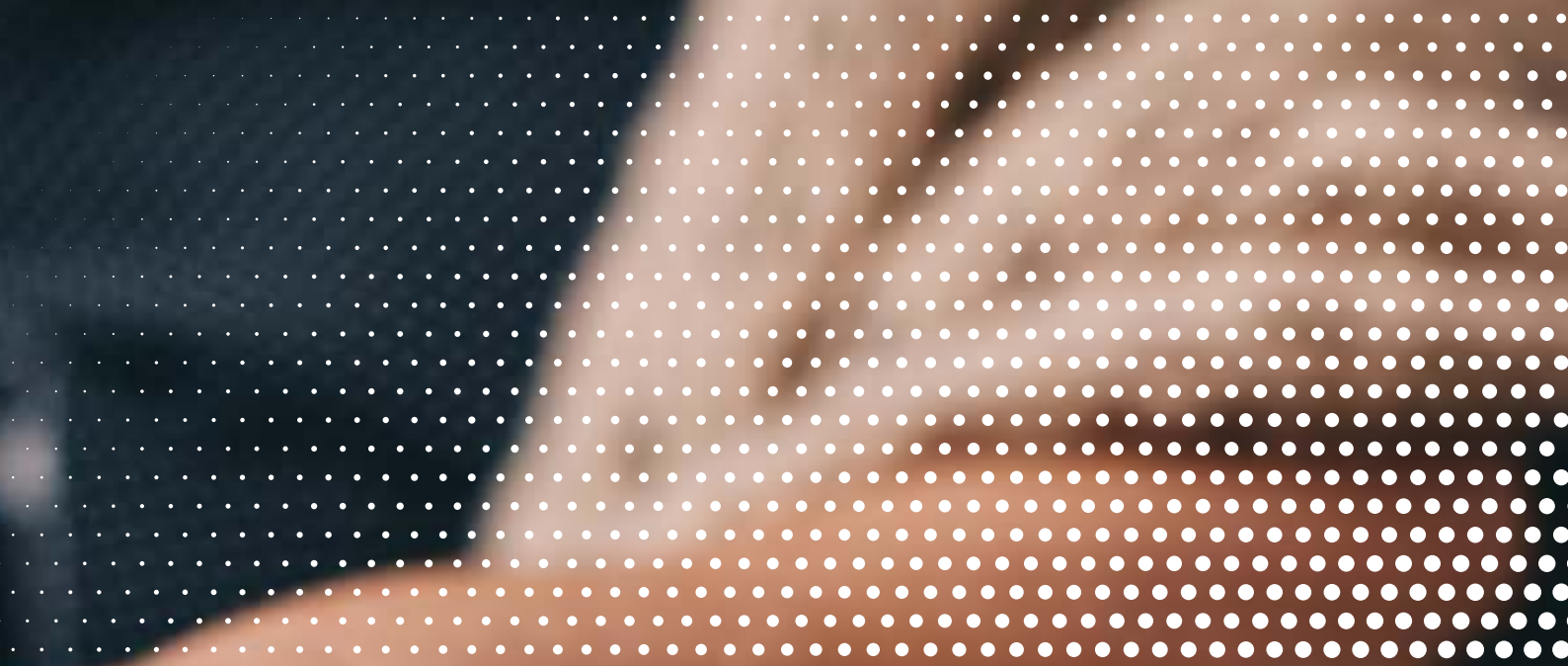
La progression du résultat d’exploitation consolidé (+ 155 K€ soit + 5,77%) s’explique principalement par une augmentation de la performance d’Isipharm (+ 862 K€), une baisse du résultat d’exploitation d’Oxypharm (- 708 K€) ainsi qu’une faible variation positive de la holding Sophèse (+ 1 K€).

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 2 036 K€ en 2024 à 1 934 K€ en 2025.

Les capitaux propres consolidés (avant affectation) s’élèvent à 67 178 K€ au 31/12/2025 contre 66 451 K€ au 31/12/2024.







Rapport de gestion

Soins à la personne

Développer son activité de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance.

Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès de sa patientèle, pour le maintien à domicile.



DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE MAINTIEN À DOMICILE

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions médicotéchniques d'un prestataire et les compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

Oxypharm



Les faits marquants de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par une croissance satisfaisante supérieure à celle du marché. L'activité de locations a été portée par le Maintien A Domicile (MAD) grâce à une belle croissance du parc de lits, le département médicotéchnique a été dynamisé par la prise en charge du diabète et le département Sanitaire et Médico-Social est également en légère croissance.

Exploitation

En 2025, Oxypharm a réalisé l'ouverture de l'agence de Liévin, le transfert de l'agence de Toulouse ainsi que l'agrandissement et le réaménagement de l'agence de Biron. En parallèle la fermeture des agences déportées de Bourges et Niort a été réalisée : ces agences étant trop éloignées des établissements CERP, leur viabilité à moyens termes n'était pas garantie.

Dans le prolongement du déploiement de la solution de préparation Système Mobile Embarqué (SME) dans les agences Oxypharm en 2022, l'outil d'inventaire intégré à cette même

solution a été mis en place au cours du dernier exercice. La totalité des agences (hors sites déportés) a été équipée à fin 2025. Cette évolution permet un pilotage et une traçabilité plus précis des stocks. La qualité de préparation a continué de s'améliorer en 2025 et l'objectif d'atteindre un taux d'erreur équivalent à celui de CERP est fixé pour l'année 2026.

Oxypharm continue de capitaliser sur la plateforme de Saint-Yrieix dont les commandes ont progressé de + 77% par rapport à l'année 2024. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Proposer à nos clients un nouveau canal d'approvisionnement quantitatif et compétitif ;
- Soulager l'activité des établissements CERP et Oxypharm.

Enfin, décembre 2025 a vu le lancement d'Oxypharm 365 : un projet de 2 ans qui marque la bascule du Système d'Informations M3 vers Microsoft Dynamics. Cela augure d'un engagement fort des collaborateurs pour la conduite du projet et représente également un investissement financier lourd pour Oxypharm. Oxypharm 365 a

pour but de simplifier le quotidien des salariés de l'entreprise autant que celui des clients.

Organisation générale

Il a été décidé en 2025, de modifier le périmètre des Responsables Régionaux des Ventes (RRV) ainsi que celui des Responsables de Secteur (RS). Ces changements seront effectifs à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Responsable de Secteur : ils prendront désormais la hiérarchie opérationnelle sur les Conseillers Commerciaux pharmacie afin de renforcer le management de proximité et accentuer leurs responsabilités sur leurs comptes de résultat.
- Responsables Régionaux des Ventes : une implication plus forte dans l'élaboration de la stratégie commerciale est attendue ainsi qu'une participation active au sein du comité référencement. Leur accompagnement commercial auprès des Responsables de Secteur et des Conseillers Commerciaux sera renforcé.

Par ailleurs, les groupes de travail constitués de clients pharmaciens créés en 2024 perdurent. Il en est de même concernant la participation active d'Oxypharm à chaque Conseil Régional organisé par le Conseil d'Administration d'Astera.

Commerce

L'attractivité du site Internet oxypharm-directpharma.fr (un outil digital permettant aux clients d'Oxypharm de gérer leurs achats et locations de dispositifs médicaux) se renforce. Le chiffre d'affaires généré en 2025 a progressé de 30% par rapport à l'exercice 2024.

Par ailleurs, Oxypharm maintient sa volonté de s'inscrire dans une démarche synergique au sein des différentes sociétés du Groupe Astera. A titre d'exemple, Astera Retail représente désormais 16% du chiffre d'affaires d'Oxypharm et a apporté 20% de la progression des lits installés à domicile en 2025. En outre, LEO a

été le premier Logiciel de Gestion Officinale (LGO) à se synchroniser avec oxypharm-directpharma.fr. Il permet aux pharmaciens de commander directement sur la plateforme ce qui constitue un intérêt tout particulier pour le développement de la gamme blanche Vitadomia (les pharmaciens peuvent s'approvisionner à la fois au fil de l'eau avec CERP et « en direct » sur la plateforme). C'est un facteur de différenciation pour le Groupe Astera. Et c'est également grâce aux relations étroites entre Oxypharm et les équipes d'Isipharm que LEO est le LGO le mieux armé du marché pour appréhender la réforme des fauteuils roulants effective depuis décembre 2025.

Dans un souci d'harmonisation des collections CERP et des filiales MAD, une première étape a été franchie

en collaboration avec l'ensemble des entités du Groupe Astera : la bascule intégrale d'un laboratoire majeur est désormais opérationnelle. Ce transfert s'est effectué sans impact pour les clients. CERP continue de réceptionner, préparer et livrer. Les accords commerciaux sont conservés.

En 2025, Oxypharm a poursuivi ses démarches visant à renforcer ses partenariats créés avec plusieurs groupements nationaux.

Au cours de l'année, les actions convergentes avec Pharmat, société du Groupe CERP Rhin Rhône Méditerranée, se sont poursuivies.

En Belgique, les synergies entre les sociétés Oxypharm et CERP se sont renforcées durant toute l'année écoulée : plusieurs collaborations sont encore à l'œuvre.

Les chiffres

En 2025, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 159,7 M€ en hausse de 5,7%, pour un résultat net de 1,3 M€.

CHIFFRES CLÉS

159,7 M€
de Chiffre d'Affaires

1,3 M€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

En 2026, les priorités d'Oxypharm vont être de :

- Relancer l'activité Oxygène ;
- Poursuivre la dynamique 2025 sur le développement de l'installation des lits à domicile ;
- Poursuivre le développement en chiffre d'affaires de l'activité medicotechnique avec notamment la volonté de devenir un acteur connu et reconnu dans la prise en charge des patients diabétiques sous pompe :
 - 25 M€ en 2024
 - 30 M€ en 2025
 - Ambitions 2026 : 38 M€
- Se rendre moins dépendant de la Liste des Produits et Prestations (LPP) avec la volonté de développer :
 - Les fauteuils releveurs ;
 - Les produits liés à l'activité incontinence ;
 - La pressothérapie ;
 - La cryothérapie ;
 - ...
- Continuer à capitaliser sur la marque du Groupe Astera, Vitadomia, et accompagner le développement de la marque OSAÉ du Pôle Retail ;
- Créer des partenariats avec les acteurs incontournables du marché ;
- S'assurer de l'efficacité de la réorganisation des rôles RRV et RS ;
- Lancer le projet Oxypharm 365 qui consiste en la refonte totale du système d'information. Les objectifs sont de :
 - Fluidifier les processus métier ;
 - Simplifier le travail des exploitants (outils plus adaptés à notre activité) ;
 - Améliorer l'expérience clients ;
 - Développer des solutions innovantes.
- Être prêt pour la certification de la Haute Autorité de Santé (HAS) à partir de juillet 2026 ;
- Travailler sur la profondeur, la largeur et l'écoulement du stock.

OXYPHARM d'une part, et PHARMAT d'autre part, ont fait le constat de valeurs communes. Ils ont également partagé le fait que les marchés MAD/HAD sur le territoire national était en évolution significative et qu'une implantation nationale serait de nature à accroître leur capacité de développement et leur possibilité de mieux répondre aux enjeux futurs.

Sur la base de ces constats, OXYPHARM et PHARMAT ont décidé d'entreprendre un rapprochement entre leurs structures respectives.

Au regard de l'organisation juridique différente de chacune des sociétés, OXYPHARM et son actionnaire majoritaire SOPHESE, société anonyme, d'une part, et PHARMAT et son actionnaire unique CERP RRM d'autre part, ont convenu de réaliser un rapprochement via une fusion absorption de PHARMAT par la société OXYPHARM. Ces opérations seront réalisées après l'approbation des assemblées générales des actionnaires de OXYPHARM et PHARMAT et sous réserve de l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la concurrence.

Les actions syndicales prévues en 2026 :

- Être actif au sein du comité de suivi de la réforme VHP afin de s'assurer de sa bonne mise en place ;
- Peser dans les réflexions sur la mise en place des marges réglementées appliquées aux dispositifs médicaux à la vente.

Oxypharm prolongera en 2026 sa volonté d'améliorer ses processus d'entretien de ses Dispositifs Médicaux afin d'en prolonger la durée de vie. Cette démarche s'inscrit dans le projet de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du Groupe Astera et aura, à terme, un impact positif sur le compte de résultat d'Oxypharm.





Rapport de gestion

Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente
et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue
et à une clientèle de moins en moins fidèle.
Il doit adapter sa stratégie commerciale à son environnement.



Expert en gestion d'officine depuis plus de 45 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.

Isipharm



Les faits marquants de l'exercice

En février 2025, Isipharm a signé le rachat de la branche d'activité pharmacie de MSI 2000 qui commercialisait le logiciel ACTIPHARM : cette opération a rythmé le début de l'année, les équipes d'ACTIPHARM ont été intégrées et ce sont plus de 40 clients qui ont migré d'ACTIPHARM vers LEO.

L'exercice 2025 s'est inscrit également dans la continuité du virage serviciel engagé par la profession. Isipharm a poursuivi et renforcé l'accompagnement des pharmaciens dans cette transformation, avec des solutions adaptées et intégrées au sein de LEO.

L'année a aussi été marquée par le développement de nouvelles fonctionnalités : parmi elles, le module d'aide à la délivrance LEOordo+, qui facilite l'activité au comptoir, et aussi l'intégration et la gestion optimisée des biosimilaires directement dans le logiciel.

Au cours de l'année, Isipharm a signé des accords de référencement, dont certains exclusifs, avec des Groupements de pharmacies et développé des fonctionnalités répondant ainsi aux attentes de ceux-ci.

Synergie

Dans la continuité des années précédentes, LEO poursuit sa collaboration étroite avec Astera Retail afin de proposer des offres toujours plus connectées aux groupement de la coopérative Astera, ce qui a permis de conforter LEO en tant que logiciel leader chez ces adhérents.

En 2025, Isipharm a également travaillé en toute synergie avec l'ensemble des entités du Groupe Astera et notamment :

- Oxypharm : amélioration du module de location de matériel médical, intégration des nouvelles références (MDD) et accompagnement du pharmacien pour la prise en compte de la réforme des fauteuils roulants ;
- La Centrale des Pharmaciens : intégration régulière des catalogues de référencement ;

- CERP : nouvelles fonctionnalités utiles aux pharmaciens dans leur utilisation de l'application WeBuy ;
- Eurolease : financement d'un grand nombre d'installations de matériels ;
- Et LEO a été un relais de communication des offres des entités du Groupe : CERP Rouen Formation...

Autres faits marquants

En 2025, Isipharm a enregistré un nombre record d'installations avec 200 nouvelles pharmacies équipées de son logiciel et un nouveau record du nombre de signatures de nouveaux clients puisque 180 nouvelles pharmacies ont choisi de rejoindre LEO.

Sur la même période, la société parvient à augmenter le nombre d'utilisateurs de sa solution d'étiquettes électroniques entièrement administrée depuis LEO.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). La FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé et qui portent une innovation centrée sur les attentes des usagers.

Les chiffres

Durant l'exercice 2025, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 14 M€ en progression de près de 14%.

CHIFFRES CLÉS

14 M€
de Chiffre d'Affaires

727 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

En 2026, Isipharm souhaite continuer à accroître le nombre d'utilisateurs de sa solution LEO, tout en garantissant une qualité de service optimale pour toujours mieux accompagner le pharmacien dans la mutation de son métier.

Éléments réglementaires et fonctionnels 2026

Le développement de LEO restera centré sur l'utilisateur et son accompagnement notamment dans ses nouvelles missions. En plus des nouveaux services qui seront prochainement proposés, Isipharm prévoit également de faire évoluer l'Ordonnance Confort.

Parallèlement, Isipharm poursuit l'enrichissement de son logiciel, avec l'intégration de plus d'une centaine de nouvelles fonctionnalités et services, parmi lesquels :

- Des évolutions issues de la version Ségur Vague 2 ;
- L'apparition d'un agent virtuel, utilisant l'IA, pour optimiser l'utilisation de LEO,
- Une fonctionnalité dédiée à la gestion professionnelle des livraisons à domicile des patients ;
- La solution d'encaissement LEOpay ;
- Un accompagnement renforcé pour les nouvelles missions du pharmacien : dépistage, prescription, OSyS et consultations pharmaceutiques.

Sécurité informatique

Dans la continuité des actions menées, Isipharm renforce ses dispositifs de cybersécurité afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données de santé. Des audits réguliers, des mises à jour sécuritaires et une vigilance permanente sont assurés. Cet engagement vise à protéger les utilisateurs face aux menaces croissantes et à respecter les exigences réglementaires en vigueur.

Eurolease, société du Groupe Astera, est spécialisée dans le financement en location longue durée d'investissements réalisés par les pharmaciens. Elle propose des formules de financement personnalisées, simples et rapides à mettre en place. 6 500 clients ont déjà profité de ses services.

Eurolease

Eurolease intervient dans le financement de matériels tels que :

- croix, enseigne, totem, climatisation, porte automatique, informatique, portique antiviol, système d'alarmes, étiquettes électroniques, caisses...
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates pour le rangement et la délivrance, robots pour la préparation des doses à administrer, bornes de télémedecine...

Les faits marquants de l'exercice

L'activité est en légère baisse due à une baisse des investissements des pharmaciens.

La majorité des contrats signés en 2021 (1458 contrats) pour la téléconsultation, sont arrivés à terme en 2025 (250 contrats) et 715 contrats seront à terme en 2026.

Le financement de Robots et Robots PDA est stable avec 45 contrats (6,9 M€).

Le financement de matériels informatiques se maintient : 219 contrats mis en place pour 3 M€ dont 160 contrats pour 1,8 M€ financés dans le cadre du partenariat avec Isipharm et son Logiciel de Gestion officinal LEO.

Évolution de l'activité de la société

	2021	2022	2023	2024	2025
Contrats gérés (en nombre)	4 246	4 775	4 659	4 063	3 466
Achats d'équipements (K€ HT)	21 766	22 269	26 360	16 328	14 416
Loyers encaissés (K€ HT)	21 968	22 791	24 616	23 990	22 397
RÉSULTAT EN K€	594*	170	586	744	467

* année de développement de la téléconsultation

Les contrats mis en place en 2025 : 600 contrats pour un investissement de 14,4 M€.

- Robots et PDA : 45 contrats
- Agencement, mobilier... : 78 contrats
- Autres Matériels : Bornes 121 contrats, Plaques podologiques 86 contrats, Impédancemètres 43 contrats
- Informatique Isipharm : 148 contrats.

CHIFFRES CLÉS

22,4 M€
de Chiffre d'Affaires

467 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

- Prévision baissière de l'activité avec une diminution attendue des investissements réalisés par les pharmacies.
- Poursuite du travail d'amélioration du logiciel de gestion clients VSCLOUD.

CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences, avec une offre complète et proposée à travers des modes de formation variés (présentiels, à distance et mixtes).

CERP Rouen Formation

Les faits marquants de l'exercice

L'année 2025 marque une nouvelle année record pour CERP Rouen Formation : sa 3^{ème} meilleure année en chiffre d'affaires depuis sa création. Plus de 6000 stagiaires ont choisi CERP Rouen Formation pour se former (+15% vs 2024) ; une marque de confiance, à l'heure où l'organisme fête ses 10 ans.

CERP Rouen Formation a 10 ans

En 2015, le Groupe Astera faisait le pari de la formation comme axe stratégique incontournable de l'accompagnement du pharmacien dans la mutation de son métier, en créant CERP Rouen Formation, dont les bases existaient depuis 1992. 10 ans plus tard, l'organisme s'est imposé comme un acteur majeur de la formation

en officine et a pu célébrer son anniversaire autour de résultats très satisfaisants avec ses clients, conviés à suivre un webinaire sur l'optimisme, animé par Florence Servan-Schreiber mais aussi les équipes internes et les formateurs, que CERP Rouen Formation a souhaité remercier d'avoir fait vivre la formation au fil des ans.



Les préparateurs peuvent administrer les vaccins du calendrier vaccinal

Autre fait marquant, un arrêté paru en décembre 2024 autorise les préparateurs à administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, sous réserve d'y être formés. Cette annonce réglementaire a généré de l'engouement, et permis d'apporter une nouvelle preuve de réactivité de l'organisme. En effet, l'arrêté impose aux préparateurs de suivre une formation en présentiel d'une durée de 3h30. Un format inédit, que CERP Rouen Formation a su proposer dès le mois de janvier. Au total, plus de 2500 préparateurs ont été formés, 300 sessions organisées partout en France.

Dernière année de DPC

Tous les professionnels de santé ont l'obligation de valider, tous les 3 ans, leur obligation de DPC en suivant 2 types d'actions différentes (entre formation / évaluation des pratiques professionnelles / gestion des risques). Le cycle prenait fin en 2025. 85% des actions suivies entraient dans ce cadre. L'année 2026 permettra de prévoir l'évolution du dispositif, dont la refonte est prévue.

Accompagnement des clients dans leurs démarches de financement

La complexité des démarches administratives liées à la formation des équipes est réelle. La demande de nos clients d'être accompagnés était forte. CERP Rouen Formation propose ainsi, depuis le mois de juin, de réaliser les dossiers de financement des salariés de l'officine auprès d'OPCO EP. 800 dossiers ont été traités en 6 mois.

Une participation de tous les acteurs du Groupe Astera autour de la formation

2025 aura également été jalonnée de collaborations très fortes avec les différentes entités du Groupe. L'académie Santalis, parcours d'excellence co-construit avec CERP Rouen Formation, devient l'académie Astera Retail et voit naître sa 4^{ème} promotion de 16 pharmaciens titulaires enthousiastes. Les équipes Oxypharm se sont, quant à elles, mobilisées pour inciter leurs clients à professionnaliser leurs pratiques sur les sujets MAD, avec un pic réel de fréquentation de ces formations (350 stagiaires). Et enfin, le lancement effectif d'une classe virtuelle visant à sécuriser la dispensation des médicaments vétérinaires, en collaboration avec le département Cedivet de CERP.

Les chiffres

- 6 100 stagiaires formés
- Équipe formation : 7 personnes
- Équipe de formateurs : plus de 25 personnes

CHIFFRES CLÉS

1,6 M€
de Chiffre d'Affaires

130 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

Les évolutions de la profession s'accélèrent, le modèle économique de l'officine est en pleine refonte. Dans ce contexte, la formation continue est un véritable pilier, un outil stratégique incontournable pour permettre aux équipes de prendre en main cette mutation profonde.

Si la maîtrise de chaque « nouvelle mission » est essentielle (bilan de prévention, BPM), CERP Rouen Formation a également renforcé son offre de manière à aider les équipes très concrètement dans leur mise en œuvre (« oser proposer les services au comptoir », « cas pratiques »).

La parution de nouveaux décrets est attendue, faisant suite au succès de l'expérimentation OSYS (prise en charge des conjonctivites, petites plaies, brûlures, tiques). En attendant, la présence de CERP Rouen Formation auprès des instances, via l'Unoformation, sera centrale pour être pro-actif.

L'organisme se penche également sur les tendances de fond de la formation, avec une proposition enrichie de formats plus courts, à suivre à distance, pour répondre à des attentes pédagogiques en mouvement.

Enfin, la refonte des outils enclenchée en 2025 permettra de continuer d'accompagner les clients de la coopérative Astera dans l'évolution de leurs métiers, avec la garantie de la qualité de chaque action.

CERP Rouen Formation a assis sa position d'organisme de formation incontournable pour les équipes officinales, en s'appuyant sur toutes les forces du Groupe. Elle poursuivra ses investissements, pour que les 10 prochaines années soient aussi dynamiques que les 10 dernières.

Structurés au sein d'Astera Retail, les groupements Santalis France et Belgique, UniQ, Paraph et well&well proposent aux pharmaciens des solutions performantes, personnalisées et innovantes, leur permettant de gagner du temps pour se centrer sur leur mission d'acteur de santé. Les valeurs fondamentales de la coopérative et du commerce associés sont le socle commun de ces entités, qui défendent un modèle de pharmacies animé par les valeurs d'indépendance, de transparence, de proximité et de santé publique.

Les Pharmaciens Associés Astera Retail - France



Les partenariats laboratoires, à l'échelle d'Astera Retail

Initié en 2023 avec l'acquisition de Paraph, puis la création d'UniQ et la fusion avec Pharmadom et son enseigne well&well, Astera Retail a franchi une nouvelle étape dans sa structuration en 2025 avec la création d'une direction dédiée aux partenariats avec les laboratoires. Cette dernière permet désormais de capitaliser pleinement sur la force du collectif, en négociant des accords attractifs à grande échelle au bénéfice des quatre groupements. Parallèlement, une stratégie de référencement spécifique a été déployée pour chacun d'eux, tenant compte de leur positionnement et de leurs besoins propres. Cette dynamique s'est également traduite par le développement d'accords de distribution renforcés, notamment via le canal grossiste. En mutualisant les expertises, les ressources et les moyens, Astera Retail s'affirme comme un levier

structurant au service de la pharmacie indépendante, pleinement inscrit dans la stratégie de développement et de consolidation du Groupe Astera.

Fil rouge 2025 : un engagement collectif au service de la couverture vaccinale

En 2025, Astera Retail a déployé un fil rouge dédié à la vaccination, mobilisant l'ensemble de ses groupements autour d'un objectif commun : renforcer la couverture vaccinale sur les territoires et affirmer le rôle du pharmacien comme acteur clé de la prévention. Cette mobilisation collective a porté ses fruits, avec une augmentation de 122 % du nombre de vaccinations réalisées par rapport à 2024. Ce résultat illustre l'efficacité des actions menées, la capacité des groupements à s'engager de manière coordonnée et l'implication de leurs adhérents sur les enjeux de santé publique.

Une action coordonnée au service de la pérennité officinale

L'année a également été marquée par une mobilisation sans précédent face au projet de baisse des remises sur les médicaments génériques, hybrides et biosimilaires. L'ensemble des groupements Astera Retail s'est engagé, aux côtés de ses adhérents, en assurant une information régulière, une présence sur le terrain lors des mobilisations régionales et nationales, et un dialogue renforcé avec les laboratoires partenaires afin de préserver les équilibres économiques des officines.

OSAE, la marque propre des pharmacies des groupements d'Astera Retail

En 2025, la marque exclusive Santalis est devenue OSAE. Avec son nouveau nom, elle s'ouvre désormais à l'ensemble des groupements d'Astera Retail — Santalis, UniQ, Paraph et well&well — tout en conservant les fondamentaux qui ont construit sa réussite. Les produits sont restés strictement identiques : mêmes formules, mêmes fabricants, mêmes exigences de qualité et d'efficacité, et mêmes promesses de marge pour les pharmaciens. Majoritairement fabriqués en France, ils ont conservé leur positionnement maîtrisé, garantissant un excellent rapport qualité/prix. Cette évolution a accompagné la volonté d'Astera Retail d'unifier son offre sous une identité forte, porteuse de sens et de cohérence, tout en préservant la confiance bâtie entre les pharmacies et leurs clients.

Au-delà de son changement de nom, OSAE a lancé 28 nouveaux produits en 2025, couvrant des besoins essentiels du quotidien. Les résultats commerciaux se sont montrés particulièrement solides, tant en sell-in qu'en sell-out.

Ces performances traduisent l'attractivité de la marque auprès des pharmaciens comme du grand public, ainsi que la pertinence de son positionnement.

Les chiffres

En 2025, la société Les Pharmaciens Associés a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 14,3 M€ pour un résultat net de +937 K€.

CHIFFRES CLÉS

14,3 M€
de Chiffre d'Affaires

937 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

Dans un environnement marqué par la mise en œuvre du PLFSS 2026, la baisse des prix du médicament et de fortes contraintes économiques, Astera Retail continuera, en 2026, de défendre les intérêts des pharmacies adhérentes à ses groupements.

L'entité poursuivra par ailleurs la structuration de ses leviers de croissance, en s'appuyant sur la force du collectif et sur la complémentarité de ses quatre groupements. Son ambition reste inchangée : accompagner durablement la transformation du modèle officinal tout en renforçant la performance économique et le rôle de santé du pharmacien.

Enfin, Astera Retail s'inscrira dans des actions autour de missions de santé à fort impact. Un fil rouge 2026, consacré au dépistage, accompagnera les pharmaciens tout au long de l'année dans leur rôle d'acteurs de prévention et de santé publique, au service des patients et des territoires.

Quant à OSAE, ses priorités porteront sur sa valorisation en point de vente, sur la lisibilité de ses gammes, sur l'enrichissement de son offre et sur la formation des équipes officinales. La dynamique de lancements produits amorcée en 2025 se poursuivra en effet avec de nouvelles gammes et références, dans la continuité des engagements pris par la marque : gain de marge, soutien de l'image et de la visibilité, vecteur de fidélité pour les pharmaciens, et efficacité, formulation respectueuse de la peau et de l'environnement à des prix avantageux pour les consommateurs.

Groupements

Santalís : la performance et la sérénité grâce à un accompagnement sur-mesure et une offre évolutive

Santalís a poursuivi la structuration de son réseau d'ambassadeurs, avec l'arrivée de deux nouvelles ambadrices ; Karin Vallet en Normandie et Marion Le Meur en Aquitaine, renforçant la présence et le rayonnement du groupement en région. Toutes deux ont rejoint ce collectif désormais constitué de 9 pharmaciens adhérents, dont les missions sont d'accueillir les nouveaux arrivants, d'accompagner les primo-accédants, et de créer du lien entre adhérents du territoire via des événements et actions de communication événementielle et digitale. Un collectif qui se veut le reflet de Santalis, dont l'accompagnement humain fait toute la différence.

L'année a par ailleurs été ponctuée par le lancement de nouveaux services, le déploiement de campagnes santé & prévention ou encore la tenue d'événements nationaux et régionaux, à l'image du premier séminaire dédié aux équipes officinales organisé en Normandie, et qui a rencontré un vif succès.

Enfin, et dans la continuité de la dynamique amorcée en 2024, l'attachement des adhérents à l'identité Santalis s'est renforcé : 121 pharmacies ont choisi de porter l'enseigne ou le full concept, contribuant activement au développement de leur visibilité.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, Santalis s'inscrira pleinement dans la dynamique portée par Astera Retail. Ses priorités porteront sur le renforcement de ses axes de croissance stratégiques : soutenir la performance économique, la marge et la trésorerie des pharmacies. Ses outils, services et partenariats continueront d'évoluer pour accompagner l'expertise de ses pharmaciens adhérents, le développement de leurs missions de santé et la pérennité de leur activité. Santalis portera par ailleurs une attention particulière aux pharmaciens en cours d'installation ou récemment installés, profils en phase avec l'ADN du groupement, pour lesquels l'accompagnement constitue un levier essentiel de réussite et de pérennité.

l'organisation de son séminaire adhérents à Marseille, placé sous le signe de l'authenticité, de la modernité et de la convivialité. Ce temps fort a illustré l'esprit collectif de Paraph et la volonté partagée de construire ensemble l'avenir du groupement. Les adhérents ont d'ailleurs été pleinement associés à cette réflexion, notamment autour du projet de transformation de l'identité du réseau.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, Paraph renforcera la démarche de fédération amorcée en 2025, et poursuivra sa trajectoire de transformation avec l'adoption d'un nouveau nom, reflet de la maturité du groupement et de ses ambitions au sein d'Astera Retail.

Paraph : l'essentiel, sans contraintes et à faible cotisation

La dynamique de développement de Paraph a été particulièrement soutenue en 2025. Avec plus de 70 nouveaux adhérents, le réseau consolide sa place au sein d'Astera Retail et renforce sa visibilité sur le marché avec aujourd'hui 148 pharmacies qui le composent.

L'animation du réseau a également été au cœur de l'année 2025, avec

UniQ : rentabilité, expertise santé et expérience patient pour les pharmacies à fort chiffre d'affaires

L'année 2025 a confirmé la montée en puissance du groupement UniQ, qui, en moins de deux ans d'existence, a su fédérer, convaincre et affirmer sa place d'acteur différenciant du marché officinal.

La fédération du groupement s'est poursuivie avec la nomination du premier ambassadeur UniQ, Julien Rivière,

pharmacien adhérent et représentant pour la région Sud, renforçant la présence territoriale et la proximité avec ses pharmacies adhérentes.

L'engagement des adhérents s'est également traduit par l'essor de l'enseigne UniQ : en intégrant les projets en cours, 45 % du réseau sera à l'enseigne ou en full concept en 2026, témoignant de l'adhésion croissante au modèle et à l'identité du groupement.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, UniQ poursuivra son développement avec une ambition claire : proposer une offre toujours plus différenciante, au service de la performance économique des pharmacies et du rôle du pharmacien comme professionnel de santé.

Parmi les projets structurants de l'année à venir figureront le lancement d'un nouvel outil de centralisation des opérations commerciales, et des actions de communication renforcées pour soutenir la visibilité d'UniQ auprès du marché, des patients et des futurs adhérents.

Deux thématiques transversales seront également abordées de manière durable et permanente : les aidants, et l'oncologie.

well&well : une cotisation maîtrisée, des outils digitaux et un positionnement axé sur les compléments et l'aromathérapie

Positionné autour du bien-être, de la santé au naturel et du conseil personnalisé, well&well rassemble des adhérents engagés et qui lui sont fidèles, reflet d'un modèle stable et d'un accompagnement reconnu. Cette stabilité constitue un socle essentiel pour poursuivre le développement de l'enseigne tout en bénéficiant de la structuration et de la mutualisation des moyens offertes par Astera Retail depuis la fusion en 2024. L'année 2025 a ainsi permis de renforcer les services proposés aux pharmacies adhérentes et d'engager de nouveaux projets structurants, dans une logique d'innovation et d'amélioration continue de l'expérience officinale.

PERSPECTIVES 2026

En 2026, well&well poursuivra son développement en s'appuyant sur deux axes majeurs : le digital et l'évolution du concept officinal.

La plateforme digitale unifiée well&well Connect sera repensée pour intégrer une intelligence artificielle personnalisée pour la pharmacie, destinée à accompagner les équipes officinales dans leurs usages quotidiens et à soutenir leur montée en compétence.

Parallèlement, l'enseigne prépare une évolution de son concept intérieur, avec le développement d'une nouvelle version pensée pour répondre aux attentes de la pharmacie de demain. Ce concept mettra davantage en valeur les nouvelles missions du pharmacien et proposera un environnement moderne, attractif et différenciant, renforçant la préférence patient pour les pharmacies well&well.

Les Pharmaciens Associés Réseau Santalis - Belgique

Santalís Belgique est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser le rôle du pharmacien en tant qu'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie.

Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication.

Santalís Belgique dispose également d'une plateforme d'achat compétitive spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

Évolution de la stratégie en 2025

En 2025, Santalis a maintenu sa dynamique de développement sur

l'ensemble du territoire belge et compte désormais 365 adhérents. Afin d'améliorer la disponibilité des produits auprès des pharmacies adhérentes, le groupement a par ailleurs mis en place le multi-livraison via le canal CERP SA, leur proposant 3 livraisons par jour. Cette initiative a permis d'accélérer le développement du réseau, notamment avec des officines désireuses d'une solution logistique et d'un accès à cette plateforme, sans accompagnement parallèle. Rappelons que l'offre historique et principale de Santalis Belgique repose sur cet accès à la plateforme, sur la mise à disposition d'outils (application patients, site interne, click&collect, catalogue, magazine et autres communications), et sur un accompagnement sur-mesure porté

par 5 conseillers en développement officinal.

Les chiffres

En 2025, la société Les Pharmaciens Associés en Belgique a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 22,1 M€ pour un résultat net de -638 K€.

CHIFFRES CLÉS

22,1 M€
de Chiffre d'Affaires

-638 K€
de Résultat Net

COALIA SAS, détenue à 50% par CERP SAS et à 50% par 1 429 pharmaciens membres de groupements a pour objet social de négocier au nom et pour le compte de ses adhérents l'achat de produits OTC aux meilleures conditions d'achat et de livrer ces produits aux adhérents.

Coalia

Les faits marquants de l'exercice

Cette activité réalisée avec 34 laboratoires partenaires en 2025 est en baisse de 4 % par rapport à 2024 principalement du fait de la baisse du nombre d'adhérents.

Les opérations de COALIA sont assurées par l'opérateur substitué, CERP SAS. Afin d'assurer cette activité deux conventions ont été signées entre CERP et COALIA :

- Une convention d'opérateur substitué relative aux moyens mis en œuvre par CERP pour les opérations réalisées au profit des associés de COALIA
- Une convention de service relative aux moyens mis en œuvre par CERP pour la vie sociale de COALIA

Les chiffres

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 351 313 € en 2025 intégrant la participation des adhérents.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 032 321 € incluant le coût de la convention de service à hauteur de 726 445 €.

Le résultat courant avant impôt ressort à 319 064 € en 2025.

En 2025, le résultat net s'élève ainsi à 292 865 €.

CHIFFRES CLÉS

1,4 M€
de Chiffre d'Affaires

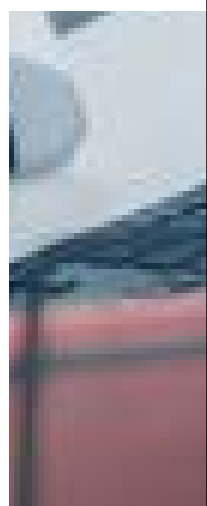
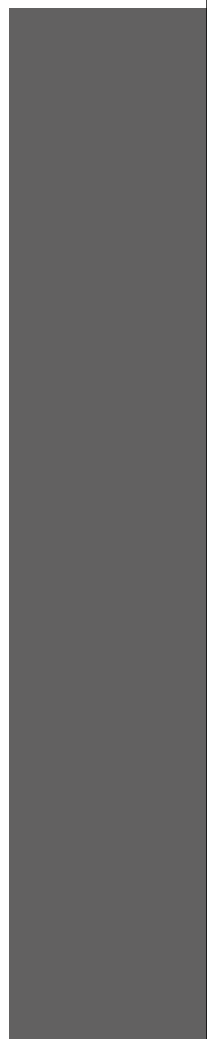
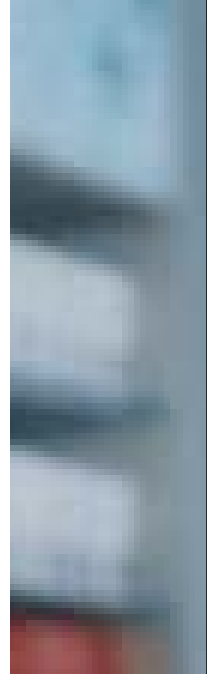
293 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

En 2026 COALIA poursuit son développement afin d'intégrer de nouveaux laboratoires.









**Rapport
de gestion**

Solutions à l'industrie

Bénéficiaire du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.

Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.

Acteur de référence sur son marché, la Centrale des Pharmaciens s'appuie sur une logistique performante et un outil de travail modernisé pour proposer à ses adhérents une très large collection de produits de santé, des remises attractives sans obligation de stockage et une qualité de service élevée.

Centrale des Pharmaciens



Les faits marquants de l'exercice

L'année 2025 a marqué une étape structurante pour la Centrale des Pharmaciens, tant sur le plan organisationnel que stratégique. Après une année 2024 fortement impactée par le transfert d'activité et les tensions d'approvisionnement, l'entreprise est entrée dans une nouvelle phase de son développement. Désormais pleinement installée sur son site de La Courneuve, elle s'est employée à exploiter tout le potentiel de ce nouvel outil logistique, tant en matière de capacités de stockage que d'efficacité opérationnelle de la partie exploitation.

L'exercice 2025 a surtout été marqué par un changement majeur de gouvernance. Le dirigeant historique de la Centrale des Pharmaciens, a quitté ses fonctions après avoir accompagné l'entreprise de sa création à mai 2025 pendant de nombreuses années et contribué de manière déterminante à son développement. L'arrivée de son successeur s'inscrit dans une volonté affirmée d'insuffler une nouvelle dynamique et de porter des ambitions renouvelées pour la Centrale des Pharmaciens.

La période de transition managériale a néanmoins constitué une phase exigeante pour les équipes. Si elle s'est révélée parfois difficile, elle a été nécessaire pour poser les bases des nouvelles orientations stratégiques et préparer durablement l'avenir de l'entreprise, malgré la perte d'un partenariat historique avec un groupement majeur.

Sur le plan commercial, la Centrale des Pharmaciens a enregistré sur l'exercice plus de 270 nouveaux adhérents. Après prise en compte des sorties, le solde annuel est positif de 90 adhérents, traduisant un retour à une dynamique de conquête. Les actions de stimulation commerciale menées auprès des clients les moins actifs ont été intensifiées, notamment grâce à un recours accru aux opérations de télévente.

En 2025, l'entreprise a également poursuivi l'enrichissement de sa collection grâce à la signature de nouveaux accords avec des laboratoires partenaires. Ces accords ont permis d'enrichir l'offre tout en maintenant une maîtrise rigoureuse de la collection, afin de préserver la lisibilité du catalogue et la pertinence de l'offre proposée aux adhérents.

Sur le plan des systèmes d'information, l'intégration automatique des commandes saisies sur le site internet dans les logiciels de gestion officinale a continué de se déployer. Cette fonctionnalité est désormais disponible sur certains LGO, contribuant à simplifier le quotidien des pharmaciens adhérents et à renforcer la qualité de service.

Enfin, une attention particulière a été portée à la gestion des approvisionnements. La mise en place d'un nouvel outil dédié a permis une meilleure anticipation des ruptures et une amélioration de la disponibilité des produits, même si le contexte global du marché reste contraint.

Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 29,2 M€, en légère hausse de 0,4% par rapport à 2024 (29,1 M€). Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, la Centrale des Pharmaciens a réalisé, pour le compte de ses partenaires, un chiffre d'affaires de 2,56 M€ qui est resté stable par rapport à l'exercice précédent (2,55 M€).

La marge brute s'établit à 3,92 M€, en recul de 20,3 % par rapport à 2024 (4,92 M€). Le taux de marge brute à 13,43% subit une baisse de 3,49 points par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci est fortement impacté par la baisse des conditions commerciales obtenues des laboratoires mais également par des éléments exceptionnels : régularisation de litiges clients et constatation de pertes sur produits périmés. Les frais d'exploitation s'élèvent à 5,25 M€, en légère hausse par rapport à 2024 (5,17 M€) : + 1,53 %.

Le résultat net de l'entreprise se traduit par une perte de -1 798 K€ (-477 K€ en 2024).

CHIFFRES CLÉS

29,2 M€
de Chiffre d'Affaires

-1 798 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

En 2026, la Centrale des Pharmaciens engagera une nouvelle étape de son développement, en mettant l'accent sur l'amélioration de ses outils informatiques et sur le renforcement de sa dynamique commerciale.

L'amélioration des outils informatiques constituera un axe prioritaire. L'entreprise poursuivra sa démarche engagée dès l'arrivée du nouveau directeur général afin de fiabiliser, simplifier et enrichir les systèmes d'information, tant pour les équipes internes que pour les adhérents. L'objectif sera d'optimiser les processus, de fluidifier les échanges et d'offrir une souplesse utilisateur toujours plus performante, notamment à travers une intégration accrue avec les logiciels de gestion officinale.

Parallèlement, une nouvelle dynamique commerciale sera impulsée. Le catalogue fera l'objet d'un important travail de refonte. Cette évolution visera à proposer une offre plus lisible, mieux segmentée et davantage en phase avec les attentes des pharmaciens, tout en valorisant les partenariats avec les laboratoires.

Le développement de l'entreprise passera par une phase active de conquête de nouveaux adhérents, en s'appuyant sur des offres attractives et différenciantes. En complément, une attention particulière sera portée à l'amélioration des conditions commerciales proposées aux clients, afin de favoriser l'augmentation du panier moyen et de renforcer la fidélisation.

À travers ces orientations, la Centrale des Pharmaciens entend consolider durablement sa position sur son marché, soutenir une croissance nette et durable et créer les conditions d'une amélioration significative et pérenne de sa performance économique.

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique, Première Ligne contribue à développer les performances de ses laboratoires pharmaceutiques partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation, d'information et d'enquêtes auprès des professionnels de santé. Première Ligne met également à disposition de ses laboratoires partenaires la possibilité d'externaliser leur service client afin d'administrer pour leur compte un ensemble de tâches importantes et nécessaires à la satisfaction des clients pharmaciens ou autres professionnels de santé.

Première Ligne

Les faits marquants de l'exercice

Première Ligne réalise une excellente année 2025, en léger recul par rapport à l'exercice 2024, du fait d'un changement d'orientation d'un partenaire historique.

Ces performances reposent sur la fidélité de ses partenaires, dont certains collaborent avec l'entreprise depuis plus de 20 ans. Toujours en veille, Première Ligne a notamment scellé un nouveau partenariat avec un des leaders français de la création et de la gestion de forces de ventes externalisées, assurant ainsi l'ensemble du suivi de la relation client pour plusieurs laboratoires ayant choisi de mutualiser leurs actions commerciales.

Première Ligne a créé un département dédié à la formation à distance de Chirurgiens-dentistes pour répondre au besoin d'un de ses partenaires. En pratique, ces professionnels de santé peuvent ainsi bénéficier d'une « visite virtuelle » régulière via un outil gestion de réunions. Cette nouvelle prestation est particulièrement bien appréciée par les praticiens dont certains ont peu d'occasions de pouvoir échanger sur les nouveautés.

L'année 2025 a également été marquée par l'accomplissement de quelques travaux de réfection qui s'inscrivent dans un plan sur plusieurs années afin de toujours améliorer le bien-être au travail.

Enfin des investissements informatiques ont été réalisés afin de moderniser l'infrastructure et de pouvoir mettre en place des outils d'aide à la performance commerciale.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires de Première Ligne s'élève à 5,075 M€ en 2025, soit une progression de +7,39 % par rapport à 2024.

Le résultat net s'élève à 920 K€.

Avec une équipe de près de 80 personnes, Première Ligne a généré (ou traité) au total plus de 550 M€ de chiffre d'affaires pour le compte de ses 45 partenariats.

CHIFFRES CLÉS

5,1 M€
de Chiffre d'Affaires

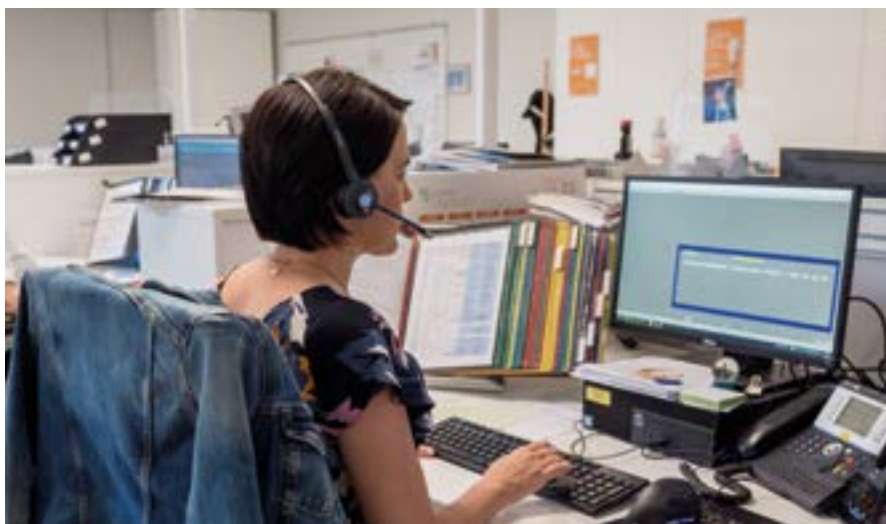
920 K€
de Résultat Net

PERSPECTIVES 2026

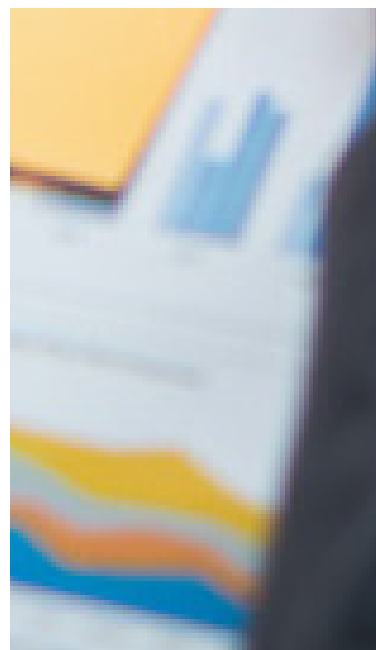
Première Ligne entend continuer à satisfaire ses partenaires en contribuant au développement de leurs ventes et au maintien de la qualité de leur image.

L'année 2026 sera plus difficile, un partenaire pour lequel Première Ligne réalise depuis plusieurs années la gestion de commandes de transfert vers les grossistes répartiteurs ayant décidé d'automatiser le mode de passation des commandes de produits par le pharmacien.

L'entreprise va continuer à moderniser son organisation et son outil de travail, tout en continuant à intégrer de nouveaux partenariats.









Rapport d'activité



Exercice 2025

Faits marquants de l'exercice

Sophèse S.A. : En septembre, augmentation de capital de 59 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; Astera SA n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 275 K€.

Eurodep SAS : En date du 31 mars 2025, l'intégralité des titres de la société a été cédée à un acquéreur.

Sanastera Srl : En date du 31 décembre 2025, Sanacorp Pharmaholding AG étant sortie du capital de la holding Sanastera Srl, cette dernière est désormais uniquement détenue par Astera SA.

Variation des capitaux propres du Groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2024	623,3
Variation du capital Astera SA	4,0
Distributions versées par Astera SA	- 7,1
Résultat consolidé/part du groupe	9,1
Autres variations	0,4
Capitaux propres au 31.12.2025	629,7

Analyse générale de l'activité du Groupe (en M€)

L'exercice précédent, l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS a été consolidée à hauteur de 100% dans les comptes du Groupe Astera SA (Intégration globale) du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Compte-tenu de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA, l'activité du sous-groupe CERP SAS a par la suite été consolidée à hauteur de 66% dans les comptes du Groupe Astera SA (Intégration proportionnelle), et ce à compter du 1^{er} juillet 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les sociétés qui composaient le sous-groupe CERP SAS sont directement rattachées au Groupe Astera SA (Méthode de consolidation directe remplaçant la méthode de consolidation par palier) et consolidées à hauteur de 66% dans les comptes de ce dernier (intégration proportionnelle), **rendant ainsi la comparaison des exercices 2024 et 2025 non pertinente.**

Les chiffres clés du compte de résultat du Groupe sont :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Chiffre d'affaires net	6.414,0	6 212,0
Résultat d'exploitation	30,4	35,5
Résultat financier	- 8,6	5,8
Résultat courant	21,8	41,3
Résultat exceptionnel	0,1	- 24,0
Impôts	- 12,7	- 11,5
Résultat net – Entreprises intégrées	9,2	5,8
QP des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net	9,2	5,8
PART DU GROUPE	9,1	5,6

Exercice 2025

Chiffre d'affaires (en M€)

La contribution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Répartition pharmaceutique	6 081,2	5 669,5
Soins à la personne	159,7	151,0
Solutions à l'officine	56,8	61,1
Solutions à l'industrie	116,3	330,4
Chiffre d'affaires	6 414,0	6 212,0

Le chiffre d'affaires du pôle répartition s'élève à 6.081,2 M€ et représente 94,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

La deuxième activité du Groupe est représentée par le pôle soins à la personne qui, avec 2,5% du chiffre d'affaires total, enregistre une hausse de + 5,8% sur l'exercice.

L'activité du pôle solutions à l'industrie s'élève à 116,3 M€ et représente 1,8% du chiffre d'affaires total du Groupe.

La croissance du pôle solutions à l'officine affiche une régression (- 7,0%).

Résultat courant (en M€)

La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Répartition pharmaceutique	33,8	43,1
Soins à la personne	1,8	2,6
Solutions à l'officine	1,3	- 1,6
Solutions à l'industrie	0,0	- 1,3
Holdings	- 15,1	- 1,5
RÉSULTAT COURANT	21,8	41,3

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de + 33,8 M€.

Le pôle soins à la personne enregistre une régression avec une contribution de + 1,8 M€ en 2025 en diminution de - 0,8 M€.

La contribution du pôle solutions à l'officine s'améliore nettement lors de cet exercice passant de - 1,6 M€ à + 1,3 M€.

La contribution du pôle solutions à l'industrie est quasiment égale à zéro.

Enfin, la contribution du pôle Holdings s'élève à - 15,1 M€ en 2025 contre - 1,5 M€ l'exercice précédent. Cette dernière, fortement négative lors de cet exercice, s'explique par l'impact de la sortie des capitaux propres consolidés de la société Eurodep SAS.

Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2025 est un bénéfice de + 9,1 M€ (+ 5,6 M€ en 2024).

Ce dernier tient compte du résultat financier, s'élevant à - 8,6 M€, fortement impacté par la cession de la société Eurodep SAS.

Modification de présentation et de méthode d'évaluation

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Événements post-clôture

La dégradation de la situation au Moyen-Orient accentue la volatilité des marchés de l'énergie et génère des perturbations sur les voies maritimes stratégiques. Bien que le Groupe ne soit pas directement exposé, ces événements vont entraîner une potentielle hausse des coûts de l'énergie et du transport en 2026.

Gestion des risques

Assurance

Le Groupe Astera, associé au Groupe CERP RHIN RHONE MEDITERRANÉE, a lancé mi-2025 un appel d'offre pour les années 2026 à 2028 pour poursuivre sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages - Pertes d'exploitation.

AXA reste l'assureur sur la police Responsabilité Civile.

AIG est dorénavant notre assureur sur la police Dommages - Pertes d'exploitation en tant qu'apérateur.

Parallèlement, le Groupe Astera a élargi sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par un cabinet indépendant et ce, en parallèle des visites prévention réalisées par notre assureur.

Sur 2025, nous n'avons eu à subir aucun événement majeur.

Trésorerie

Le Groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises et belges. Cette gestion est confiée à CERP SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le Groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque.

Le Groupe Astera peut procéder également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés présentant un risque en capital à l'échéance. Le Groupe Astera n'ayant pas souscrit à ce type de placement en 2025, il n'en possède donc pas dans son portefeuille au 31-12-2025.

Les réalisations de la Direction Supply Chain



- **Développement d'outils permettant la gestion des pannes en établissement** dans le périmètre Rouen et élargissement des plans de continuité d'activité en cas d'arrêt de production.
- **Convergence sur la gestion des déchets** avec un seul prestataire pour l'ensemble de CERP à la suite d'un appel d'offre national.
- L'ensemble de nos bacs de livraison mis en exploitation ont tous été équipés de **puces RFID afin d'assurer une traçabilité de bout en bout**. Mise en place de la facturation des bacs ambiants en cas d'absence de retour dans un délai d'un mois après leur livraison.
- Lancement du projet de convergence de solutions permettant d'assurer principalement **la sécurité de nos chauffeurs livreurs et la mise en place de l'éco conduite**.
- Le Groupe a engagé dès 2024 le **déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur ses établissements**. En 2025, 6 établissements ont été équipés, dont des sites de l'entité CERP et de sa filiale Oxypharm, incluant l'évolution de 3 sites existants et portant à 9 le nombre total de sites équipés. Ce programme se poursuivra en 2026

avec le déploiement prévu sur 15 établissements supplémentaires, en cohérence avec la stratégie de transition énergétique du Groupe.

- **Plan de rénovation thermique de nos bâtiments** sur les établissements de Macon, Laigneville et Hérouville et fin des audits thermographiques par drones de nos bâtiments pour estimer l'état de leur isolation thermique en vue d'améliorer notre performance énergétique. Ces audits ont permis les chiffrages nécessaires et le calcul du retour sur investissements afin de programmer le plan à venir de rénovation thermique de nos bâtiments.
- **Rénovation de la toiture de Béziers** (charpente, isolation et complexe d'étanchéité) afin d'accueillir une centrale photovoltaïque en 2026.
- **Installation de 1 500 m² d'ombrières photovoltaïques** sur l'établissement de Pessac.
- Lancement du **plan Triennal de passage en éclairage LED** de l'ensemble des établissements du Groupe, 12 établissements dont le siège de Rouen ont été concernés.
- **Déploiement de la Gestion Technique du Bâtiment** sur le périmètre CERP à Rouen : elle permet une gestion

intelligente et optimisée des installations techniques d'un bâtiment (éclairage, chauffage, climatisation) afin d'optimiser les consommations d'énergies.

- **Rénovation de 1 500 m² de l'établissement de Biron** afin de faciliter et de développer localement son activité et celle de sa filiale OXYPHARM avec des zones de stockage et de décontamination plus grandes.
- Etudes métier des applications de nos systèmes d'information par la participation des collaborateurs aux comparatifs des 2 périmètres.
- Poursuite du **plan de rénovation des équipements de chauffage/ rafraîchissement** sur les établissements de Valence, Dijon, Marseille, Cannes, Le Havre, Abbeville, Lievin, Verneuil sur Avre, Quimper et Nantes.
- Fin des modifications d'impression des Factures / Bons de livraison sur les équipements de couvrage des bacs.
- **Amélioration continue du taux de service des laboratoires éligibles à la plateforme PMS** et accueil d'un nouveau laboratoire en septembre 2025 portant à 100 Millions, le nombre de boîtes distribuées aux établissements depuis cette plateforme. Dans le même temps, réalisation du diagnostic des flux entrants dans les 24 établissements éligibles à PMS afin d'aligner les fondamentaux et les bonnes pratiques permettant de rendre plus efficace l'exploitation des établissements.
- **Etude et formalisation du Schéma Directeur Supply Chain** qui définit la trajectoire opérationnelle des prochaines années afin de renforcer la performance, l'agilité et la résilience de notre réseau logistique. Celui-ci vise à harmoniser les pratiques, sécuriser les flux ainsi qu'accompagner la croissance de CERP tout en assurant répondre aux exigences croissantes du marché pharmaceutique.
- **Projet Wissous** : Construction du bâtiment et études des process métier applicables sur notre futur établissement pour l'intégration des nouveaux outils d'exploitation.

Direction du Numérique et des Systèmes d'Information

Une Direction du Numérique restructurée et orientée transformation

En 2025, la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI) a finalisé une profonde restructuration destinée à soutenir la transformation du Groupe Astera et à répondre à l'évolution rapide des usages numériques.

Cette nouvelle organisation repose sur cinq composantes complémentaires :

- **Gouvernance du Système d'Information**, en charge de la vision stratégique, de l'architecture, des référentiels et de la gouvernance des données.
- **Pilotage du portefeuille de projets**, qui structure désormais la priorisation, l'allocation des ressources et la cohérence des investissements numériques.
- **Direction des Systèmes d'Information**, responsable des infrastructures, du support, de l'architecture technique et de l'accompagnement des directions métier.
- **Sécurité des Systèmes d'Information**, garante de la résilience, de la conformité et de la protection du patrimoine numérique.
- **Lab Innovation**, dédié à l'exploration technologique, au prototypage et à la diffusion des usages d'intelligence artificielle et de robotique.

Cette structuration nouvelle a permis un pilotage plus fluide, une meilleure cohérence entre stratégie et opérations, ainsi qu'un renforcement global de la performance numérique du Groupe.



1. Harmonisation et modernisation du système d'information

L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique de modernisation du socle technique et des environnements numériques du Groupe.

FAITS MARQUANTS

- Rénovation des réseaux dans les sites et mise à niveau des environnements techniques.
- Montée en version des systèmes d'exploitation et fiabilisation des postes de travail.
- Renforcement de la supervision, du support et du traitement des changements.
- Mise en production de nouveaux outils et usages favorisant la transversalité et la collaboration.
- Intégration progressive de l'intelligence artificielle dans le support informatique, permettant une amélioration de la qualité de service.
- Renouvellement du contrat d'hébergement Cloud Kyndryl / IBM Cloud pour garantir une infrastructure robuste, résiliente et scalable.

2. Gouvernance du SI

- Construction de la **feuille de route Gouvernance SI** et structuration des trajectoires stratégiques du système d'information.
- Mise en place d'une **gouvernance des données** sur les référentiels Produits, Fournisseurs et Clients.
- Développement et enrichissement des **cartographies SI**, base indispensable au pilotage global.
- Lancement des travaux du schéma directeur du SI.
- Contribution transversale à des projets structurants tels que PharmaML sécurisé.

3. Portefeuille de projets

- Déploiement d'un **processus unifié de gouvernance du portefeuille projets**, couvrant l'ensemble de la DNSI sous l'impulsion du PMO.
- Mise en œuvre d'un **outil unique de pilotage projets**, permettant une vision consolidée des projets et une meilleure priorisation.

Ce dispositif intégré renforce la lisibilité, la cohérence et la maîtrise de l'ensemble des chantiers numériques.

4. Sécurité et résilience du système d'information

La cybersécurité a constitué un axe prioritaire de travail en 2025, dans un contexte de montée des risques et d'exigences réglementaires accrues.

- Déploiement harmonisé des outils de protection et de surveillance du système d'information.
- Renforcement des dispositifs d'analyse des alertes et du traitement des vulnérabilités.
- Mise en place de programmes de **sensibilisation automatisée**, destinés à tous les collaborateurs.
- Préparation active à la conformité à la **directive européenne NIS 2**, via une montée en maturité cyber sur l'ensemble du périmètre.

L'ensemble de ces actions permet au Groupe d'améliorer sa résilience numérique et de renforcer la confiance dans ses environnements informatiques.

5. Accélération de l'innovation et de l'usage de l'intelligence artificielle

Portée par le Lab Innovation, l'innovation technologique a connu en 2025 une accélération significative.

- Mise en place d'un programme interne de **webinaires IA** et diffusion de règles d'usage adaptées aux besoins du Groupe.
- Prototypage d'**agents intelligents**, incluant des agents Copilot adaptés à des usages internes.
- Lancement d'expérimentations autour des technologies **VisionLangageAction** et des premiers cas d'usage robotique.
- Structuration d'un **portefeuille d'innovation** garantissant la capitalisation et la cohérence des initiatives IA et robotique.
- Accompagnement actif de projets métiers nécessitant un appui technologique avancé.

6. Digitalisation des processus et accompagnement des projets métiers

Outre les chantiers transverses, plusieurs projets structurants ont été accompagnés en lien direct avec les métiers.

- Avancement significatif de la **dématérialisation des factures** conformément aux trajectoires réglementaires.
- Accompagnement du **projet stratégique Wissous** avec mobilisation dédiée et cadrage SI renforcé.

2025 a constitué une année d'ancrage et d'accélération pour la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information, grâce à :

- une organisation modernisée et lisible,
- un pilotage SI et projets renforcé,
- une modernisation technique soutenue,
- une montée en maturité cyber,
- et une dynamique d'innovation portée par l'intelligence artificielle.



Information sur les délais de paiement clients et fournisseurs

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	87	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	7 644	474	-42 459	-2 165	-36 507	-	-	-	-	-
% du montant sur achats HT de l'exercice	0,29 %	0,02 %	-1,63 %	-0,08 %	-1,40 %	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	-					-				
Montant total des factures exclues	-					-				
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

Informations portant sur les titres de la société

Capital social

Le capital social de la Coopérative s’élève au 31 décembre 2025 à 60 746 222 € (1 166 436 parts sociales ordinaires à 52 € et 9 155 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en augmentation de 5 140 203 € par rapport au 31 décembre 2024.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,68 %	99,52 %
Personnes habilitées	0,32 %	0,48 %

Au 31 décembre 2025 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 000.

- 6 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 95 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 358 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 730 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s’élève à 127.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2025) s’élèvera à 5 832 parts sociales ordinaires à l’issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d’administration propose de servir, pour chaque sociétaire titulaire de la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d’affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP SAS pour un montant total de 7 900 423,74 €.

Le dividende coopératif est éligibles à l’abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

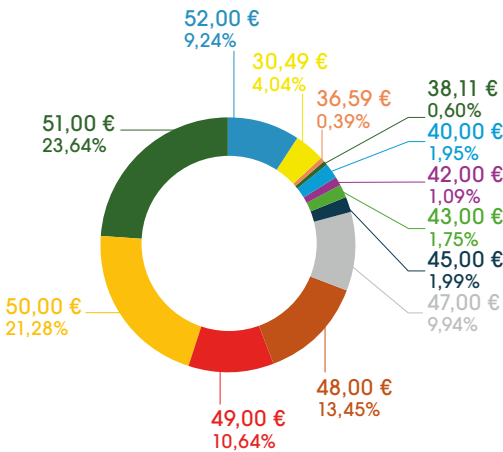
Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2022	51,00 €	538 670,67 €
2023	51,00 €	535 604,55 €
2024	51,00 €	0 €

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2022	10,00 €	4 396 285,91 €
2023	10,00 €	4 660 585,09 €
2024	10,00 €	7 089 244,03 €

Valeur moyenne d’acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d’ASTERA au 31 décembre 2025

La valeur moyenne d’acquisition au 31 décembre 2025 des parts sociales ordinaires s’élève à 48,33 €.



Prises de participation significatives et prises de contrôle

Holding

Sophèse SA : suite à une augmentation de capital de 745 titres à laquelle Astera SA n'a pas souscrit et suite au rachat de 3 504 titres au cours de l'exercice, Astera SA contrôle désormais Sophèse SA à hauteur de 88,64% contre 88,30% l'exercice précédent.

Charges non fiscalement déductibles

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2025 (art. 39-4 du CGI).

Informations sociales

Les effectifs répartition à fin décembre 2025 sont répartis de la façon suivante :

- France : 4 463 soit 3 762.89 ETP
- Belgique : 313 soit 232 ETP

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP SAS & CERP Belgique)	4 776	3 994.89
Pôle Soins à la personne (Oxypharm)	742	736.79
Pôle Services à l'industrie (Centrale des Pharmaciens + Première Ligne)	89	87.90
Pôle Services aux Pharmaciens (Les Pharmaciens Associés France et Belgique - Isipharm)	205	200.44
TOTAL	5 812	5 020.02

Les effectifs répartition en France sont très stables avec une augmentation très légère de onze personnes. La Belgique a vu son effectif légèrement diminué soit moins 18 personnes. Il convient de rappeler que cet effectif est celui constaté à un instant précis le 31 décembre.

Le rapport des ETP sur effectifs ressort à 84%.

L'ensemble du pôle répartition baisse de sept personnes au global (soit -0,01%), notamment parce que la Belgique enregistre une légère baisse.

Le pôle Soins à la personne progresse légèrement avec + 13 personnes soit +1,8%.

Le pôle Services à l'industrie a vu sa composition modifiée avec la cession d'Eurodep et Eurodep Pharma en avril 2025.

Enfin, le pôle Services aux pharmaciens a stabilisé son effectif après une forte croissance en 2024 (soit +1,5%).

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

	2021	2022	2023	2024	2025
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	53 123	53 932	53 626	55 602	60 746
Nombre de parts sociales	1 067 686	1 062 691	1 056 739	1 097 320	1 175 591
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 345	15 705	361 678	10 553	(62 771)
Impôts sur les bénéfices	-	-	2 863	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9 354	13 344	369 744	(333)	(44 023)
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	4 288	4 935	5 196	7 089	7 900
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,69	14,78	342,26	9,62	(53,40)
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8,76	12,56	349,89	(0,30)	(37,45)
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,25	0,51	0,51	-	-
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP *)	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-
(S. Sociale, Oeuvres sociales)	-	-	-	-	-

* Equivalent Temps Plein







Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mai 2026.



Modalité d'exercice de la direction générale dans les SA

AU 31.12.2025

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration.

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG				
A. Pinton	PDT	PDG			
C. Hellin			PDT		
G. Alexandre			DG		
P. Bourbon				PDT	
G. Madoux					DG
A. Valette					PDT
L. Vanbergue				DG	

PDT = Président

PDG = Président Directeur Général

DG = Directeur Général

Mandats exercés

À l’issue de la présente Assemblée générale, les mandats d’administrateurs de Madame Alexandra LECHE, pharmacienne à Vendôme (41) et Madame Ira Malhomme, pharmacienne à Bourg-En-Bresse (01) arrivent à échéance et vous remercions de bien vouloir leur accorder de nouveau votre confiance.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l’Assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31.12.2028.

Mandats dans chaque société du Groupe
(Exercés au cours de l’exercice 2025)

	BELGIQUE			
Noms	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	
O. Bronchain	RP CERP SAS	RP Sobedip SA	ADM	
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	
M. Lambert		ADM		ADM = Administrateur
C. Lefevre		ADM		ADM DEL = Administrateur délégué
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	PDT du CA = Président du Conseil d'administration
P. Ransart		PDT du CA	ADM	RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)
A. Valette		ADM	ADM	

Mandats dans chaque société du Groupe

(Exercés au cours de l'exercice 2025)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	CERP France
A. Pinton	PDT du CA		Vice-PDT du Collège des ADM	PDG	ADM	ADM			ADM	PDT RP Astera	Vice-PDT	RP Astera
O. Bronchain	DG	Liquidateur	PDT	RP Astera	RP Sophese	RP Sophese	PDT RP Astera		RP Astera		PDT	PDT du CA DG
M. Hoeschen			DG									
N. Sart			PDT du Collège des ADM									
J. Brelet (1) jusqu'au 20.06.2025 (2) jusqu'au 20.05.2025	ADM ⁽¹⁾				ADM ⁽²⁾				ADM ⁽²⁾			
C. Lefevre	ADM		ADM		ADM				ADM			
I. Malhomme	ADM					ADM			ADM			
A. Valette	ADM V-PDT du CA		ADM	ADM	ADM	ADM			PDT du CA			
P. Bourbon	ADM		ADM	ADM	ADM	PDT du CA			ADM			
A. Métivier	ADM		ADM		ADM				ADM			
P. Ransart	ADM		ADM		ADM				ADM			
O. Delarue						ADM						
M. Pruja					ADM							
K. Vallet	ADM					ADM			ADM			
J. Brevilliers			DG DEL									
C. Hellin	ADM		ADM	ADM	PDT du CA	ADM			ADM			
G. Alexandre					DG							

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	CERP France
L. Abraham (1) jusqu'au 20.05.2025						ADM ⁽¹⁾						
L. Allard (1) jusqu'au 20.05.2025					ADM ⁽¹⁾							
K. Haziza						ADM						
A. Leche	ADM		ADM		ADM	ADM						
P. Villedieu	ADM					ADM			ADM			
A. Penigault			ADM									
P. Gaertner			ADM									
J. Genge			ADM									
G. Madoux									DG			
L. Vanbergue						DG						
C. Sceau (1) jusqu'au 01.04.2025										DG ⁽¹⁾		
S. Lachachi (1) à partir du 01.09.2025										DG ⁽¹⁾		
A. Razafindratsita										DG DEL		
K. Mazeau-Bobée								PDT				
O. Mimran (1) à partir du 01.04.2025												DG DEL ⁽¹⁾

PDT = Président

PDG = Président Directeur Général

PDT du CA = Président du Conseil d'Administration

PDT du CS = Président du Comité de Surveillance

PDT du DCTRE = Président du Directoire

DG = Directeur Général

DG DEL = Directeur Général Délégué

Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'Administration

Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de Surveillance

MEM du CS = Membre du Comité de Surveillance

ADM = Administrateur

RP = Représentant Permanent

(suivi du nom de la société représentée)

Gouvernance de la coopérative

Rapport du Président

La déclaration de performance extra-financière

En raison des évolutions réglementaires en cours et dans l'attente de la mise en œuvre de la directive européenne relative au reporting de durabilité des entreprises (CSRD) sur l'exercice 2027, la coopérative ne publiera pas de déclaration de performance extra-financière (DPEF) au titre de l'exercice en cours. Le cadre réglementaire nous oblige à publier, en accord avec nos commissaires aux comptes, un rapport de carence sur ce sujet.

Cette période de transition sera mise à profit pour adapter nos dispositifs de reporting extra-financier aux nouvelles exigences réglementaires. Néanmoins, afin de témoigner de la continuité et de la sincérité de notre engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la coopérative publiera un rapport RSE présentant ses principales actions, engagements et indicateurs dans ces domaines.

La gouvernance de la coopérative

Le conseil d'administration

Astera s'appuie selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du conseil d'administration et les statuts de la coopérative et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives publié par l'IFA. S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2025, le fonctionnement et le rôle du conseil, sa représentativité et son éthique.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé de 11 membres et il s'est réuni 5 fois.

Les réunions ont porté sur :

- La vie sociale, le fonctionnement et le sociétariat : l'évolution et le renouvellement de la composition des conseils du Groupe, la composition des comités, les activités SECOF et FCA.
- Les comptes annuels : le budget et les investissements, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, les comptes trimestriels et semestriels.
- L'activité du conseil : la cession d'Eurodep, la dématérialisation des factures, les investissements dans de nouveaux établissements et le rachat d'une action CRRM.

A l'issue de la présente assemblée, les mandats de Mmes Lèche et Malhomme arrivent à échéance et nous vous demandons de les renouveler.

Les comités spécialisés

Le comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Mr Lefevre et composé de Mme Vallet et Mrs Bourbon et Ransart.

Le comité, en présence de Mr Mottet (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) et Mr Plessis (Directeur des systèmes d'information), a abordé la perception, l'évaluation du risque et la mesure de la sécurité du système d'information de l'entreprise.

Le comité RSE

Le comité RSE, présidé par Aline Métivier, s'intéresse à l'ensemble des actions à impacts de l'entreprise et s'applique à contrôler le cadre de cet engagement.

Aidé par Mmes Lèche et Hellin ainsi que par Mr Villedieu, le comité a invité Mr Gregory Behamo (Responsable RSE Astera et SST CERP) pour expliquer l'évolution de la CSRD et son suivi ainsi que la gestion de la sécurité au travail.

Le comité de nomination et de rémunération

Ce comité a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur de Groupe. Il formule des propositions au conseil concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des conseils du Groupe.

Il est composé de Mmes Malhomme et Valette ainsi que Mr Pinton.







Rapport de durabilité



Rapport de durabilité

Responsabilité sociétale et stratégie de durabilité

Dans la continuité de ses engagements historiques et de son modèle coopératif, le Groupe Astera place la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de son développement et de sa performance globale. Acteur majeur de la chaîne de valeur de la santé, le Groupe veille à concilier performance économique, utilité sociale et maîtrise de ses impacts environnementaux, dans un contexte réglementaire, économique et sociétal en constante évolution.

Au titre de l'exercice 2025, Astera franchit une étape structurante dans le pilotage de sa démarche RSE avec la mise en œuvre d'une **analyse de double matérialité**, réalisée conformément aux

exigences des normes ESRS dans le cadre de la future directive CSRD.

Cette démarche vise à identifier, de manière rigoureuse et objectivée, les **impacts significatifs du Groupe sur l'environnement et la société**, ainsi que les **risques et opportunités financiers susceptibles d'affecter sa performance, sa résilience et sa stratégie à moyen et long terme**.

Une analyse de double matérialité structurante pour le Groupe

L'analyse de double matérialité conduite par Astera repose sur l'identification et l'évaluation de ses **Impacts, Risques et Opportunités (IRO)**, en lien avec l'ensemble de sa chaîne de valeur, depuis l'amont jusqu'aux usagers finaux. Cette analyse a permis de hiérarchiser

les enjeux de durabilité jugés matériels pour le Groupe, en tenant compte à la fois :

- de la sévérité et de la probabilité des impacts sur les parties prenantes et l'environnement,
- et des implications financières potentielles sur les activités, la conformité, la réputation et la stratégie du Groupe.

Le tableau ci-après présente la synthèse des enjeux matériels identifiés, leur rattachement aux normes ESRS correspondantes ainsi que leur positionnement au sein de la chaîne de valeur. Il constitue le socle de la stratégie de durabilité d'Astera et oriente prioritairement les actions engagées par le Groupe.

ESRS	ENJEU	MATÉRIALITÉ D'IMPACT	MATÉRIALITÉ R&O	MAILLON MATÉRIEL		
				AMONT	OPÉRATIONS	AVAL
E1 – Changement climatique	Adaptation au changement climatique	✓	✓		●	
	Atténuation du changement climatique & Consommation d'énergie	✓	✓	●	●	●
E2 – Pollution	Pollution de l'air	✓	✓	●	●	
	Pollution de l'eau	✓	✗	●		●
	Pollution des sols et biotopes	✓	✗	●		●
	Substances préoccupantes et très préoccupantes	✓	✗	●		
	Microplastiques	✓	✗			●
E3 – Eau	Eau	✓	✗	●		
	Ressources marines	✗	✗			
E4 – Biodiversité	Biodiversité et écosystèmes	✓	✗	●		
E5 – Economie circulaire	Ressources entrantes et sortantes	✓	✗			●
	Déchets	✓	✗		●	●
S1 – Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	✓	✓		●	
	Egalité de traitement et des chances pour tous	✓	✗		●	
	Autres droits liés au travail	✓	✗		●	
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail & Egalité des chances dans la chaîne de valeur	✓	✗	●		●
	Autres droits liés au travail dans la chaîne de valeur	✓	✗	●		
S3 – Communautés affectées	Communautés touchées	✗	✗			

ESRS	ENJEU	MATÉRIALITÉ D'IMPACT	MATÉRIALITÉ R&O	MAILLON MATÉRIEL		
				AMONT	OPÉRATIONS	AVAL
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité et accès à l'information des consommateurs	✓	✓	●	●	●
	Accessibilité aux soins	✓	✓		●	
	Protection des données des clients et patients	✓	✓	●	●	●
	Enjeu spécifique : Soutien aux pharmaciens et autres solutions de soutien au marché de la santé	✓	✗		●	
G1 – Conduite des affaires	Culture d'entreprise	✓	✗		●	
	Protection des lanceurs d'alerte	✓	✗	●	●	●
	Bien-être animal	✓	✗	●		
	Engagement politique et activités de lobbying	✗	✗			
	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	✗	✗			
	Corruptions des pots de vin	✓	✓		●	

Synthèse de la stratégie et engagements clés

Les Impacts, Risques et Opportunités identifiés comme matériels pour Astera ont été regroupés en 21 axes stratégiques, chacun rattaché à une norme ESRS spécifique. Ces axes ont ensuite été consolidés en 9 orientations, elles-mêmes articulées autour des 4 piliers de la stratégie RSE du Groupe : Environnement, Social, Santé, et Culture & Éthique.

Des enjeux regroupés en piliers stratégiques cohérents

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont conduit à structurer la stratégie RSE d'Astera autour de **quatre piliers fondamentaux**, en cohérence avec ses activités et sa raison d'être :

- **Environnement** : limiter les impacts environnementaux des activités du Groupe, adapter les opérations au changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les pollutions et optimiser la gestion des ressources et des déchets ;
- **Social** : garantir des conditions de travail sûres et responsables, promouvoir l'égalité des chances, prévenir les risques professionnels et maintenir un climat social de qualité au sein des équipes et de la chaîne de valeur ;

- **Santé** : contribuer à l'accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire, garantir une qualité de service optimale aux pharmaciens et aux patients, assurer la sécurité, la traçabilité et l'information sur les produits de santé, et protéger les données sensibles ;
- **Culture & Éthique** : renforcer la gouvernance responsable, diffuser la culture coopérative, prévenir les risques de corruption et de fraude, et garantir la protection des lanceurs d'alerte.

Ces piliers se déclinent en orientations stratégiques et axes d'action concrets, intégrés dans les processus opérationnels et les dispositifs de gestion des risques du Groupe.

Tableau récapitulatif présentant les 4 piliers, ainsi que les orientations et axes stratégiques offrant une lecture synthétique et transversale de la démarche du Groupe

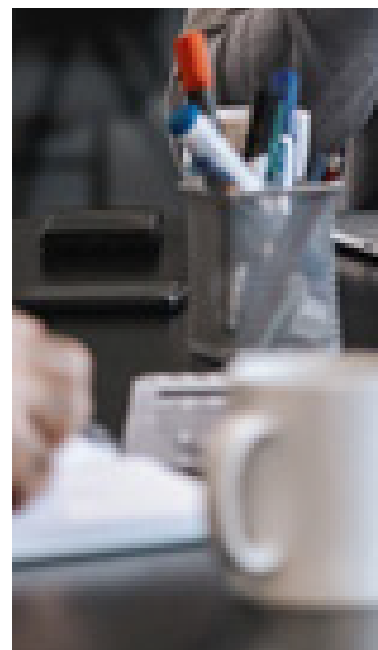
ORIENTATIONS		AXES STRATÉGIQUES
ENVIRONNEMENTS	Adapter nos activités au changement climatique	Plan d'adaptation de nos opérations (E1)
	Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 de nos opérations (E1)
		Stratégie de réduction de la pollution de l'air au sein des opérations (E2)
		Gestion des déchets sur nos sites (E5)
SOCIAL	Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	Santé et sécurité des salariées (S1)
	Maintenir un bon climat social	Développement de l'égalité des chances (S1)
		Développement de conditions de travail responsables (S1)
CULTURE ET ÉTHIQUE	Diffuser notre modèle coopératif	Diffuser notre modèle coopératif (G1)
	Réduire le risque de corruption, de fraude et de protéger les lanceurs d'alerte	Protéger les lanceurs d'alerte, réduire le risque de fraude et de corruption (G1)
SANTÉ	Optimiser l'impact environnemental et social des produits de santé grâce à nos solutions apportées aux pharmaciens	Réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des biotopes liés aux produits (E2)
		Réduction de l'utilisation de substances préoccupantes et vigilance sur leur utilisation dans la chaîne de valeur et les opérations Oxypharm (E2)
		Réduction de l'usage de l'eau lors de la production des médicaments (E4)
		Réduction de la pression sur la biodiversité dans la production des médicaments (E4)
		Réduction de la pression sur les ressources (E5)
		Développement de conditions de travail responsables et de l'égalité des chances dans la chaîne de valeur (S2)
		Respecter le bien-être animal dans les tests aux soins
	Apporter les soins au plus grand nombre	Promouvoir l'accessibilité aux soins (S4)
	Garantir une qualité de service optimale	Soutenir les pharmaciens (Spécifique)
		Garantir la qualité de service, la traçabilité et l'information sur les médicaments (S4)
		Protéger les données des patients et des clients (S4)

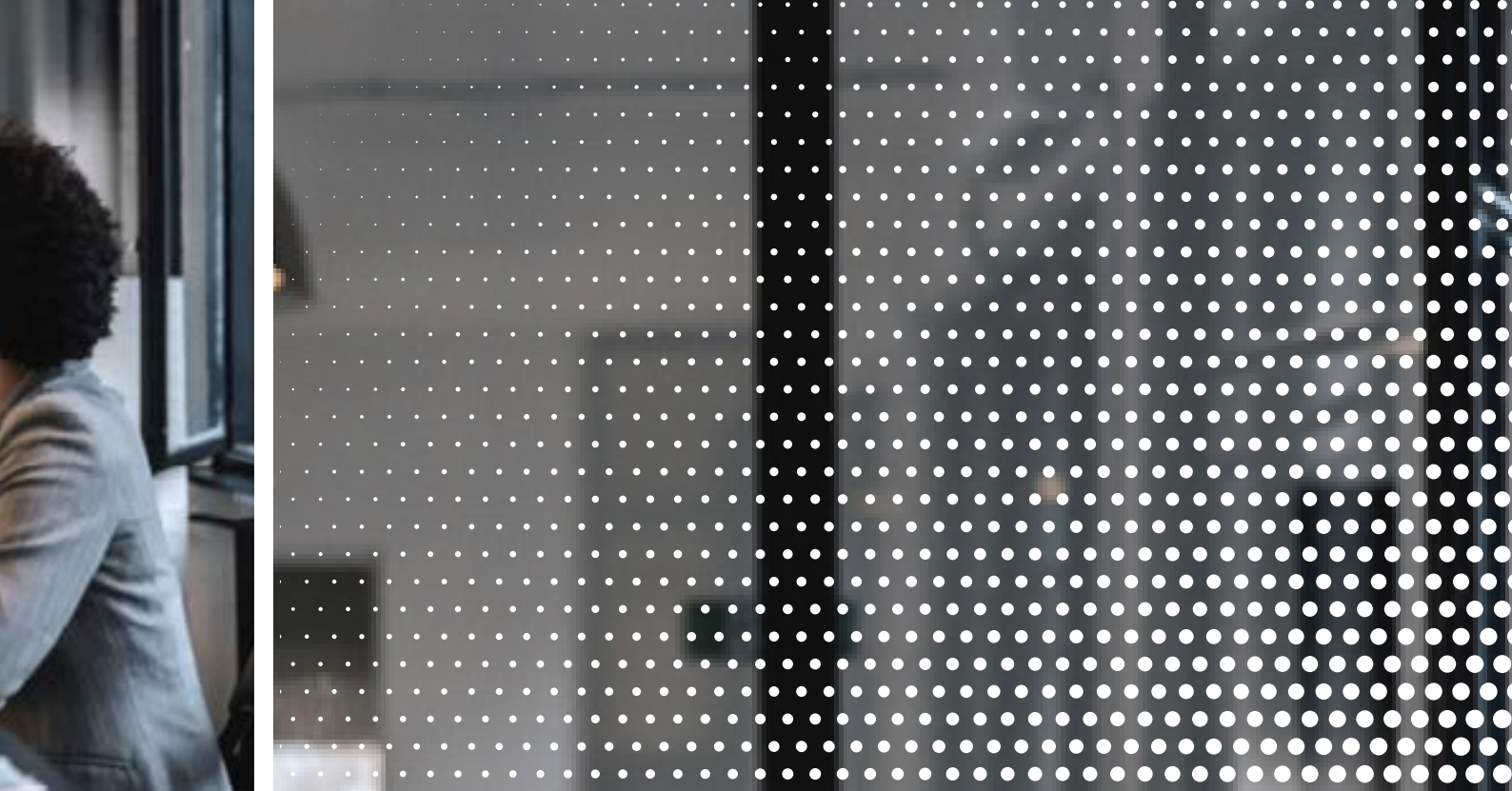
Une démarche intégrée et évolutive

La stratégie de durabilité d'Astera s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Le processus d'analyse de double matérialité est pleinement intégré aux procédures de gouvernance, de pilotage des risques et de contrôle interne du Groupe, en articulation avec les dispositifs existants, notamment en matière de gestion des risques et de conformité.

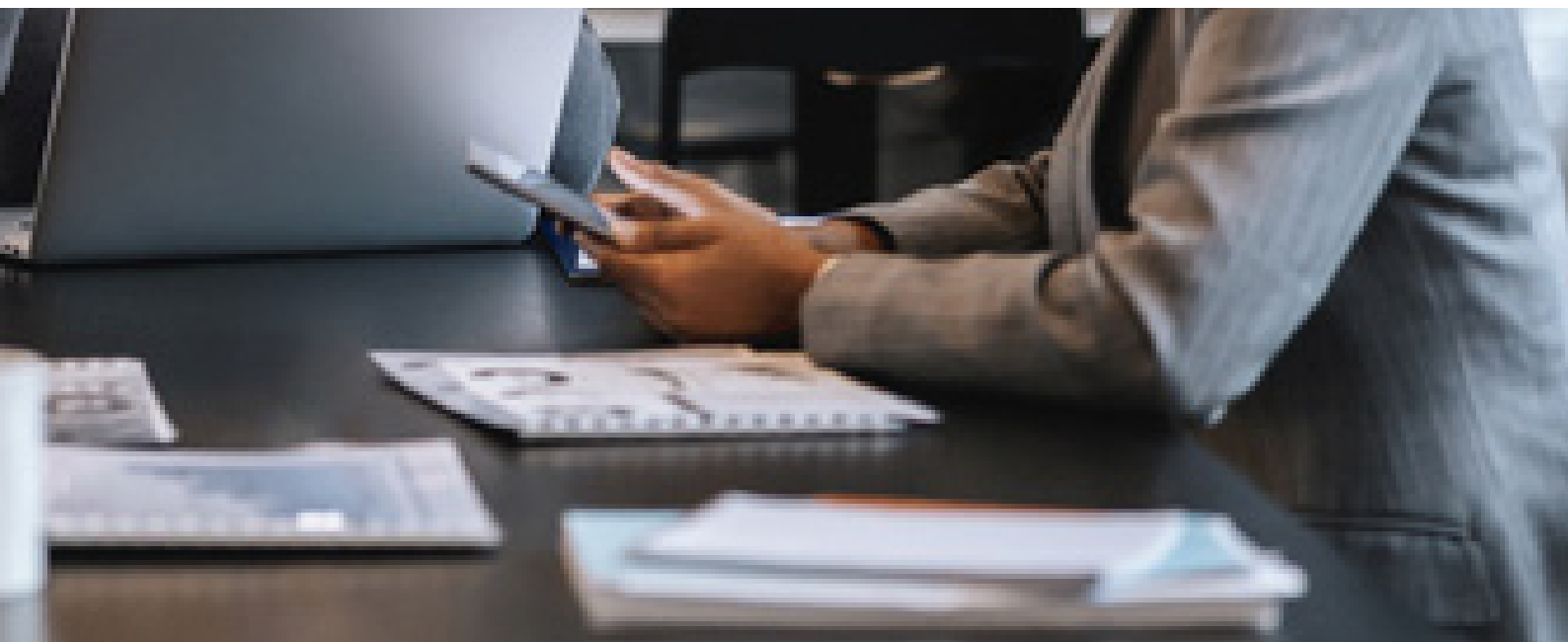
Les indicateurs de suivi et les actions engagées permettent de mesurer dans le temps l'efficacité des politiques déployées, tout en assurant la transparence et la fiabilité des informations publiées. Cette approche progressive permet à Astera d'anticiper les évolutions réglementaires, de renforcer la robustesse de son modèle économique et de confirmer son engagement durable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.







Assemblée Générale







Assemblée générale du 19 juin 2026

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de commerce
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2025 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé
- Renouvellement de deux membres du Conseil d'administration
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de - 44 022 826,19 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 9 148 984 €.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce en approuve les termes dans leur intégralité et approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter, au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à - 44 022 826,19 €.

Conformément à l'article 17 de loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de prélever sur les réserves facultatives dont le montant s'élève à 509 619 412,69 € au 31.12.2025, la somme de 7 900 423,74 € au titre du dividende coopératif brut attribué aux parts sociales à avantage particulier*.

* Pour mémoire, les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243bis du code général des impôts)

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2022	0,51€
2023	0,51 €
2024	-

Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2022	4 396 285,91 €
2023	4 660 585,09 €
2024	7 089 244,03 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2025 s'élève à 60 746 222 € dont 91 550 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a augmenté de 5 143 743 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2024 (55 602 479 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Alexandra LECHE, Pharmacienne, domiciliée à Vendôme (41) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Madame Alexandra LECHE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Madame Ira MALHOMME, Pharmacienne, domiciliée à Bourg-En-Bresse (01) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Madame Ira MALHOMME a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.





Comptes Consolidés



Bilan consolidé Groupe Astera

AU 31.12.2025

(Chiffres en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	Amort & Prov	NET AU 31.12.2025	NET AU 31.12.2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Capital social non appelé				
Actif immobilisé (II)	801 021	-379 046	421 975	425 887
Immobilisations incorporelles	115 254	-49 551	65 703	68 271
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	<i>62 561</i>	<i>-4 101</i>	<i>58 460</i>	<i>58 802</i>
Immobilisations corporelles	678 421	-329 368	349 053	350 534
Immobilisations financières	6 907	-127	6 780	6 650
Titres mis en équivalence	439		439	432
Actif circulant (III)	1 219 598	-12 303	1 207 295	1 195 828
Stocks et en cours	368 361	-2 012	366 349	345 542
Avances fournisseurs	2 836		2 836	3 276
Créances clients	632 741	-10 291	622 450	633 790
Créances sociales	343		343	534
Créances fiscales	5 264		5 264	11 493
Autres créances (dont IDA)	52 208		52 208	61 112
Placements à court terme	44 693		44 693	48 633
Disponibilités	113 152		113 152	91 448
Comptes de régularisation actif	21 015		21 015	25 427
TOTAL DE L'ACTIF	2 041 634	-391 349	1 650 285	1 647 142

PASSIF	NET AU 31.12.2025	NET AU 31.12.2024
Fonds propres (I)	629 660	623 310
Capital social	60 746	55 602
Primes et boni de fusion	6 088	6 088
Réserves	553 677	556 013
Résultat (Part du Groupe)	9 149	5 607
Intérêts minoritaires (II)	6 376	6 615
Autres fonds propres (III)		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques & charges (IV)	17 399	19 585
Provisions pour risques	2 043	3 002
Provision pour retraite	15 356	16 583
Provisions pour impôts		
Dettes (V)	994 652	995 346
Emprunts et dettes financières	47 807	47 217
Avances et acomptes reçus sur commandes	220 959	201 717
Dettes fournisseurs	581 630	528 837
Dettes sociales	67 563	60 713
Dettes fiscales	9 656	12 637
Autres dettes (Dont IDP)	67 037	144 225
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>		
Comptes de régularisation passif	2 198	2 286
TOTAL DU PASSIF	1 650 285	1 647 142

Compte de résultat consolidé

AU 31.12.2025

(Chiffres en milliers d'euros)

	2025	2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	6 308 709	6 110 650
Production vendue	105 266	101 362
Chiffre d'affaires net	6 413 975	6 212 012
Reprises de provisions	4 892	21 073
Autres produits d'exploitation	86 411	96 797
Total produits d'exploitation	6 505 278	6 329 882
Charges d'exploitation		
Achats consommés	6 000 321	5 808 155
Autres achats et charges externes	168 473	178 276
Impôts, taxes et versements assimilés	13 828	15 329
Charges de personnel	224 332	224 378
Dotations aux amortissements et aux provisions	61 317	65 947
Autres charges d'exploitation	6 212	1 755
Total des charges d'exploitation	6 474 483	6 293 840
Résultat d'exploitation (hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	30 795	36 042
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	398	550
Résultat d'exploitation (incluant dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	30 397	35 492
Total des produits financiers	18 172	16 900
Total des charges financières	26 766	11 095
Résultat financier	-8 594	5 805
Résultat courant avant impôt	21 803	41 297
Total des produits exceptionnels	1 192	147 643
Total des charges exceptionnelles	1 062	171 699
Résultat exceptionnel	130	-24 056
Impôts sur les bénéfices	14 823	12 295
Impôts différés	-2 116	-822
Résultat net des entreprises intégrées	9 226	5 768
Résultat des sociétés mises en équivalence	8	13
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	9 234	5 781
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	85	174
Résultat net (part du Groupe)	9 149	5 607
Nombre de parts sociales ordinaires	1 166 436	1 088 519
Nombre de parts sociales à avantage particulier	9 155	8 801
Résultat par action	7,78	5,11

Annexe aux comptes consolidés

AU 31.12.2025

Les comptes consolidés du Groupe Astera SA, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et plus particulièrement conformément aux dispositions énoncées par le règlement ANC 2020-01 de l’Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020 mises en application depuis le 1^{er} janvier 2021.

1 • Faits marquants de l'exercice

• Eurodep SAS

En date du 31 mars 2025, l’intégralité des titres de la société Eurodep SAS a été cédée à un acquéreur.

• Sanastera Srl

En date du 31 décembre 2025, Sanacorp Pharmaholding AG étant sortie du capital de la holding Sanastera Srl, cette dernière est désormais uniquement détenue par Astera SA.

2 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles Astera SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA
n° 570.501.551

39, rue des Augustins
76 000 Rouen

Mère

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2025	% CONTRÔLE 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2025	% CONTRÔLE 31.12.2024
Sophèse SA ⁽¹⁾ n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	88,6424	88,2984	88,6424	88,2984
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9969	99,9969	88,6396	88,2956
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	98,6346	98,6346	87,4321	87,0927
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9925	99,9925	99,9925	99,9925
Eurodep SAS n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Sanastera Srl ⁽²⁾ n° 027.558.11.201	Piazza Minghetti, 4/D 40124 Bologna	100,0000	50,0000	100,0000	50,0000

(1) - Sophèse SA : En septembre 2025, une augmentation de capital de 59 K€ (inclus la prime d’émission) a été réalisée par transformation d’une partie des dividendes 2024 en actions ; Astera SA n’a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 275 K€.

(2) - Pour mémoire, les Coopératives française Astera SA et allemande Sanacorp eG avaient décidé de créer ensemble en 2007 la société Sanastera Srl, maison mère du groupe de Répartition.

En date du 31 décembre 2025, la liquidation de la holding Sanastera Srl étant toujours en cours, la personnalité morale de celle-ci subsiste. Sanacorp Pharmaholding AG étant sortie du capital de la holding Sanastera Srl, cette dernière est désormais uniquement détenue par Astera SA.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2025	% CONTRÔLE 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2025	% INTÉRÊT 31.12.2024
CERP SAS n° 493.265.284	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	66,0041	66,0041	66,0041	66,0041
CERP Rouen Formation SAS n° 810.700.534	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	66,0041	66,0041	66,0041	66,0041
Coalia SAS n° 799.411.376	4, rue de L'Yser 21 850 Saint-Appolinaire	33,0021	33,0021	33,0021	33,0021
Sobedip SA (B) n° 0448.579.369	Bd de L'Humanité 1 070 Anderlecht	66,0017	66,0017	66,0017	66,0017
CERP SA (B) n° 0403.057.962	Bd de L'Humanité 1 070 Anderlecht	66,0017	66,0017	66,0017	66,0017
LPA SA (B) n° 0898.893.060	Bd de L'Humanité 1 070 Anderlecht	65,9357	65,9357	65,9357	65,9357

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les sociétés qui composaient le sous-groupe CERP SAS sont directement rattachées au Groupe Astera SA (méthode de consolidation directe remplaçant la méthode de consolidation par palier) et consolidées à hauteur de 66% dans les comptes de ce dernier (intégration proportionnelle).

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN EQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2025	% CONTRÔLE 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2025	% INTÉRÊT 31.12.2024
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées :

La société SECOF SA détenue à 20% par Astera SA n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le Groupe (Capitaux propres 187 K€ (174 K€ en 2024), total bilan 190 K€ (188 K€ en 2024), chiffre d'affaires 165 K€ (155 K€ en 2024), résultat net 13 K€ (- 2 K€ en 2024)).

Pôles d'activité

Pour mémoire - L'organisation managériale du Groupe Astera SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1^{er} juillet 2025 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	CERP SAS CERP SA (B)
Soins à la Personne	Oxypharm SA
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS Coalia SAS L.P.A. SA (B)
Solutions à l'Industrie	Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	Astera SA Sanastera Srl (I) Sobedip (B) Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie ; (B) Belgique

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Application du règlement ANC 2020-01

À compter du 1^{er} janvier 2021, le Groupe Astera SA applique le règlement ANC 2020-01 qui remplace le règlement CRC 99-02. L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe Astera SA dans la mesure où celui-ci appliquait déjà les méthodes dites préférentielles. Ce dernier a uniquement donné lieu à des reclassements de présentation non significatifs au bilan et au compte de résultat.

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 20 décembre 2024, apporte des modifications au règlement ANC 2020-01 sur deux aspects : le traitement des écarts d'acquisition et la méthode alternative applicable aux regroupements sous contrôle commun.

Les modifications apportées par ce règlement n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe Astera SA.

3.2. Modernisation des états financiers - règlement ANC 2022-06

Le règlement ANC 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, impose une modernisation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charge.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Les produits de cession d'immobilisations et la valeur nette comptable des immobilisations cédées sont dorénavant comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

3.3. Crédit-bail

Les biens dont le Groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

3.4. Engagements de retraite

Le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le Groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2025	2024
Taux actualisation	3,75 %	3,40 %
Taux de rendement attendu des fonds	3,75 %	3,40 %
Taux de progression des salaires	2,50 %	2,50 %
Taux d'inflation sur le long terme	2,00 %	2,00 %
Modalité de départ	100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu est fonction de l'évolution du taux des obligations +10 ans d'entreprises de 1^{ère} qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2025.

Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

Mobilité du personnel	2025		2024	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
16 - 24 ans	4,4 %	30,7 %	5,3 %	33,0 %
25 - 29 ans	4,4 %	13,1 %	5,3 %	13,5 %
30 - 34 ans	3,3 %	5,8 %	5,3 %	5,7 %
35 - 39 ans	3,3 %	2,8 %	4,1 %	3,1 %
40 - 44 ans	2,3 %	2,5 %	2,6 %	2,8 %
45 - 49 ans	2,3 %	2,5 %	2,3 %	2,2 %
50 - 54 ans	1,9 %	1,7 %	1,5 %	1,6 %
55 - 59 ans	-	-	-	-
+ 60 ans	-	-	-	-

3.5. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est notamment le cas des sociétés suivantes :

- CERP SAS, CERP Rouen Formation SAS, Coalia SAS, Sobedip SA (Belgique), CERP SA (Belgique), LPA SA (Belgique) dont les comptes sont intégrés à 66% dans les comptes consolidés du Groupe Astera SA (depuis la clôture au 31 décembre 2024).

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3.6. Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.7. Écarts d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

En règle générale, le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans. Les écarts inférieurs à 100 K€ sont amortis sur l'exercice.

Les écarts d'acquisition ayant une durée illimitée ne sont pas amortis, c'est notamment le cas de l'écart d'acquisition de CERP SAS.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des logiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

3.9. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• Immobilisations gérées par composants

CONSTRUCTIONS	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros œuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second œuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le Groupe Astera SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1^{er} janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.

• Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

3.10. Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du Groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

3.11. Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés selon leur prix d'achat (prix grossiste H.T.).

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

3.12. Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

3.13. Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme.

4 • NOTES RELATIVES AU BILAN

(Chiffres en milliers d'euros)

4.1. Écarts d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2025
Écarts d'acquisition	62 505	56	-	62 561

La ventilation des écarts d'acquisition par société est la suivante :

ÉCARTS D'ACQUISITION	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024	AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2024	DOTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2025
CERP SAS	57 931	57 931					
Oxypharm SA	3 361	3 361					
Sophèse SA	211	155					
Les Pharmaciens Associés SA	1 058	1 058					
Total	62 561	62 505					

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2024	DOTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2025
Écarts d'acquisition	3 703	398	-	4 101

4.2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2025
Concessions, brevets, licences acquis	24 813	197	(4)	636	(13 758)	11 884
Logiciels créés	35 229	-		1 471	-	36 700
Fonds de commerce	2 819	-		-	-	2 819
Autres immobilisations	120	-		-	-	120
Immobilisations en cours	1 991	1 227		(1 947)	(101)	1 170
TOTAL	64 972	1 424	(4)	160	(13 859)	52 693

Les augmentations concernent principalement :

Activité « Répartition » :

- Immobilisations en cours + 0,9 M€ ;

- Concessions, brevets, licences acquis + 0,1 M€ ;

Activité « Soins à la personne » :

- Immobilisations en cours + 0,1 M€ ;

- Concessions, brevets, licences acquis + 0,1 M€ ;

Activité « Solutions à l'industrie » :

- Immobilisations en cours + 0,1 M€ ;

Activité « Solution à l'officine » :

- Immobilisations en cours + 0,1 M€ ;

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2024	DOTATIONS	DIMINUTIONS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2025
Concessions, brevets, licences acquis	20 716	1 018	(4)	(12 086)	9 644
Logiciels créés	32 971	838	-	-	33 809
Fonds de commerce	1 816	181	-	-	1 997
TOTAL	55 503	2 037	(4)	(12 086)	45 450

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

4.3. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2025
Terrains & Constructions	300 907	6 341	(2 441)	4 572	-	309 379
Autres immobilisations corporelles	369 461	35 009	(30 999)	3 010	(25 516)	350 965
Immobilisations en cours, avances & acomptes	9 628	16 351	-	(7 742)	(160)	18 077
Total	679 996	57 701	(33 440)	(160)	(25 676)	678 421

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Terrain & bâtiments + 4,5 M€ ;
 - Installations techniques + 0,4 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 0,5 M€ ;
 - Matériel de transport + 5,2 M€ ;
 - Matériel informatique + 1,2 M€ ;
 - Mobilier : + 0,1 M€ ;
 - Autres immobilisations corporelles : + 1,6 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 14,1 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Terrain & bâtiments + 1,8 M€ ;
 - Installations techniques + 1,2 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 8,8 M€ ;
 - Matériel de transport + 3,5 M€ ;
 - Matériel informatique + 0,3 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 9,6 M€ ;
 - Matériel informatique + 2,0 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 2,2 M€ ;

Les diminutions sont essentiellement dues aux :

- Activité « Répartition » :
 - Cessions de matériel outillage industriel (VB 0,1 M€ ;

- amortissements cumulés 0,1 M€) ;
- Cessions de matériel de transport (VB 2,3 M€ ; amortissements cumulés 2,1 M€) ;
- Cessions d'installations techniques (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,2 M€) ;
- Cessions de matériel bureau et informatique (VB 0,1 M€ ; amortissements cumulés 0,1 M€).

- Activité « Soins à la personne » :
 - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 3,8 M€ ; amortissements cumulés 3,6 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 2,2 M€ ; amortissements cumulés 2,1 M€).
 - Cessions de terrains et constructions (VB 2,5 M€ ; amortissements cumulés 0,8 M€) ;
 - Cessions d'autres immobilisations corporelles (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,2 M€) ;
 - Cessions d'installations techniques (VB 0,5 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€) ;

- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Cessions de matériels loués (VB 17,9 M€ ; amortissements cumulés 17,5 M€) ;
 - Cessions de mobilier (VB 0,4 M€ ; amortissements cumulés 0,4 M€)
 - Cessions de matériel bureau et informatique (VB 3,2 M€ ; amortissements cumulés 2,7 M€).

La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2025
Valeurs brutes	18 677	-	-	18 677
Amortissements	(14 517)	(374)	-	(14 891)
Valeur nette comptable	4 160	(374)	-	3 786

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2024	DOTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2025
Terrains & Constructions	91 383	11 866	(829)	-	-	102 420
Autres immobilisations corporelles	238 079	41 562	(29 395)	-	(23 298)	226 948
Total	329 462	53 428	(30 224)	-	(23 298)	329 368

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

4.4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2025
Autres titres	(202)	1	-	-	(201)
Prêts	6 063	557	(269)	(13)	6 338
Dépôts et garanties versés	-	-	-	-	-
Autres créances	914	80	(222)	(2)	770
TOTAL	6 775	638	(491)	(15)	6 907

La colonne "Sortie de périmètre" correspond à la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2025
Autres titres	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances	(125)	(31)	29	-	(127)
TOTAL	(125)	(31)	29	-	(127)

4.5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2024	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2025
CERP France	431,5	7,9	-	-	439,4
TOTAL TITRES M.E.E.	431,5	7,9	-	-	439,4

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus

4.6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2025	POIDS RELATIF 2025	IMMOB. EN VALEUR 2024	POIDS RELATIF 2024
Répartition	243 075	66,95 %	237 432	64,76 %
Soins à la personne	62 556	17,23 %	60 500	16,50 %
Solutions à l'officine	54 005	14,87 %	60 698	16,55 %
Solutions à l'industrie	3 671	1,01 %	8 253	2,25 %
Holdings	(231)	(0,06 %)	(230)	(0,06 %)
GROUPE	363 076	100,00 %	366 653	100,00 %

4.7 Stocks

Ils ont augmenté de + 6,02 % en valeur brute (+ 20,9 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les provisions sur stocks ont augmenté, passant de 1 909 K€ à 2 012 K€.

4.8. Créances clients & autres créances

Les créances clients ont diminué de - 1,91 % en valeur brute (- 12,3 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur clients douteux ont diminué de 1 M€.

4.9. Impôts différés sur déficits reportables

À noter qu'un montant total de 4 554 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 18 718 K€ au 31 décembre 2024).

La décomposition par société des impôts différés sur déficits reportables non activés est la suivante :

Impôts différés sur déficits reportables non activés	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Eurodep SAS	-	15 470
Isipharm SA	2 253	2 508
Astera SA	621	177
LPA SA (Belgique)	499	332
Eurolease SAS	616	231
Eurodep Pharma SAS	565	-
Total	4 554	18 718

4.10. Valeurs mobilières de placement & disponibilités

À la clôture de l'exercice 2025, les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme pour un montant de 7,3 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 3,8 ans au 31 décembre 2025, indexés sur des actions, obligations ou indices boursiers pour un montant de 37,0 M€, l'ensemble étant garanti en capital à échéance. Le montant des intérêts à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 0,5 M€.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une reprise d'un montant de 0,1 M€ a été constatée compte-tenu des conditions de marché en date du 31 décembre 2025.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 44,7 M€ contre 48,6 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 113,2 M€ contre 91,4 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 157,9 M€ contre 140,0 M€ à fin 2024.

4.11. Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

4.12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2023	53 626	457	514 199	11 941	580 223
Variation du capital d'Astera	1 976				1 976
Distributions versées par Astera			(5 194)		(5 194)
Affectation résultat exercice précédent			11 941	(11 941)	
Résultat de l'exercice				5 607	5 607
Prime de fusion Pharmadom		5 631			5 631
Variations de périmètre			35 066		35 066
Autres variations			1		1
Au 31.12.2024	55 602	6 088	556 013	5 607	623 310

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 1,98 M€ sur 2024.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette positive de 2 267 passant ainsi à 8 801.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2024	55 602	6 088	556 013	5 607	623 310
Variation du capital d'Astera	4 022				4 022
Distributions versées par Astera			(7 087)		(7 087)
Affectation résultat exercice précédent			5 607	(5 607)	
Résultat de l'exercice				9 149	9 149
Autres variations			266		266
Au 31.12.2025	59 624	6 088	554 799	9 149	629 660

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 4,02 M€ sur 2025.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette positive de 354 passant ainsi à 9 155.

4.13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Provisions pour risques (a)	2 043	3 002
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour charges à caractère de dettes (b)	15 356	16 583
TOTAL	17 399	19 585

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Litiges salariaux pour 1 120 K€ (vs 1 787 K€ fin 2024) ;
- Litiges fournisseurs pour 827 K€ (492 K€ en 2024) ;
- Litiges commerciaux pour 96 K€ (vs 723 K€ fin 2024) ;

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 897 K€ (vs 768 K€ fin 2024) ;
- Pôle Soins à la personne : 0 K€ (vs 50 K€ fin 2024) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 1 024 K€ (vs 652 K€ fin 2024) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 122 K€ (vs 1.532 K€ fin 2024).

(b) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Pôle Répartition	8 708	9 197
Pôle Soins à la personne	4 846	4 686
Pôle Solutions à l'officine	1 426	1 331
Pôle Solutions à l'industrie	376	1 369
TOTAL	15 356	16 583

La provision pour engagements de retraite diminue de - 1 227 K€ (- 7,40 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est d'une part impactée par la hausse du taux d'actualisation et d'autre part, par la cession des sociétés Eurodep SAS et Eurodep Pharma SAS au 31 mars 2025.

Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 11,4 M€ (vs. 10,1 M€ en 2024).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	8 031	9 094	(1 063)	(11,69 %)
Pôle Soins à la personne	3 112	3 602	(490)	(13,60 %)
Pôle Solutions à l'officine	1 586	1 512	+ 74	+ 4,89 %
Pôle Solutions à l'industrie	1 012	987	+ 25	+ 2,53 %
TOTAL	13 741	15 195	(1 454)	(9,57 %)

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que – toutes choses étant égales par ailleurs – :

- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 1,54 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de - 1,41 M€.

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	-	Pertes et gains actuariels à amortir	+	Gratifications d'ancienneté (incl. comptes sociaux)	=	Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2025	12 989		+ 1 835		+ 532		15 356
TOTAL AU 31.12.2024	15 195		+ 707		+ 681		16 583

4.14 Impôts différés

Les impôts différés nets du Groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Pôle Répartition	-	-	Pôle Répartition	11 234	13 222
Pôle Soins à la personne	800	833	Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	166	100	Pôle Solutions à l'officine	18	74
Pôle Solutions à l'industrie	31	29	Pôle Solutions à l'industrie	43	52
Holdings	20	-	Holdings	20	20
TOTAL ACTIF	1 017	962	TOTAL PASSIF	11 315	13 368
			IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	10 298	12 406

Les impôts différés nets du Groupe se décomposent comme suit par nature :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Provisions réglementées	-	-	Provisions réglementées	4 967	1 078
Provisions pour engagements de retraite	3 674	1 389	Constructions (Écart d'acquisition affecté)	14 538	14 538
Décalages temporaires	2 199	99	Autres retraitements	255	8
Dotations aux amortissements	3 054	1 273	TOTAL PASSIF	19 760	15 624
Autres retraitements	535	457	IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	10 298	12 406
TOTAL ACTIF	9 462	3 218	Dont :		
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé actif	1 017	962
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé passif	11 315	13 368

4•15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2024	AUGMENTA- TIONS	DIMINUTIONS	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	TOTAL 31.12.2025
Dettes auprès des établissements de crédit	23 108	4 151	(2 968)	-	24 291
Soldes créditeurs de banque	17 909	-	(289)	(174)	17 446
Emprunts crédit-bail	1 846	-	(530)	-	1 316
Participation des salariés	3 833	798	(458)	-	4 173
Autres dettes financières	521	175	(115)	-	581
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47 217	5 124	(4 360)	(174)	47 807

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2025	TOTAL 31.12.2024
Pôle Répartition	46 548	45 137
Pôle Soins à la personne	995	1 550
Pôle Solutions à l'officine	6	5
Pôle Solutions à l'industrie	18	188
Holdings	240	337
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47 807	47 217

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2025	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	24 291	6 067	6 388	11 836
Soldes créditeurs de banque	17 446	17 446	-	-
Emprunts crédit-bail	1 316	479	837	-
Participation des salariés	4 173	645	3 528	-
Autres dettes financières	581	581	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47 807	25 218	10 753	11 836

5 • NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT (Chiffres en milliers d'euros)

L'exercice précédent, l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS a été consolidée à hauteur de 100% dans les comptes du Groupe Astera SA (Intégration globale) du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024. Compte-tenu de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA, l'activité du sous-groupe CERP SAS a par la suite été consolidée à hauteur de 66% dans les comptes du Groupe Astera SA (Intégration proportionnelle), et ce à compter du 1^{er} juillet 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les sociétés qui composaient le sous-groupe CERP SAS sont directement rattachées au Groupe Astera SA (Méthode de consolidation directe remplaçant la méthode de consolidation par palier) et consolidées à hauteur de 66% dans les comptes de ce dernier (intégration proportionnelle), **rendant ainsi la comparaison des exercices 2024 et 2025 non pertinente.**

5.1 Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe Astera SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France et en Belgique, appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Soins à la personne » qui comprend :
 - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
 - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
 - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
 - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
 - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
 - Une activité de force de vente téléphonique ;
 - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2025, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2025	POIDS RELATIF 2025	C.A. 2024	POIDS RELATIF 2024	VARIATION C.A. 2024/2025	VARIATION C.A. 2024/2025
Répartition (a)	6 081,2	94,8 %	5 669,5	91,3 %	N/C	N/C
Soins à la personne (b)	159,7	2,5 %	151,0	2,4 %	+ 8,7	+ 5,8 %
Solutions à l'officine (c)	56,8	0,9 %	61,1	1,0 %	(4,3)	(7,0 %)
Solutions à l'industrie (d)	116,3	1,8 %	330,4	5,3 %	(214,1)	(64,8 %)
GROUPE	6 414,0	100,0%	6 212,0	100,0%	N/C	N/C

(a) Le chiffre d'affaires du pôle répartition s'élève à 6 081,2 M€ et représente 94,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

(b) La deuxième activité du Groupe est représentée par le pôle soins à la personne qui, avec 2,5% du chiffre d'affaires total, enregistre une hausse de + 5,8% sur l'exercice.

(c) L'activité du pôle solutions à l'officine diminue de – 7,0 % sur 2025.

(d) L'activité du pôle solutions à l'industrie représente 1,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

5.2. Charges d'exploitation

Les achats consommés s'élèvent à 6 000 M€ soit 95,1 % des ventes de marchandises.

Les frais généraux et les charges de personnel représentent respectivement + 2,6 % et + 3,5 % du chiffre d'affaires net.

Le total des produits d'exploitation étant égal à 6 505 M€ et le total des charges d'exploitation s'élevant à 6 474 M€, le Groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 31 M€ (Hors dotations et reprises liées aux écarts d'acquisition).

5.3 Contribution au résultat d'exploitation

Conformément au règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisition sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2025	POIDS RELATIF 2025	RÉSULTAT EXPLOITATION 2024	POIDS RELATIF 2024	VARIATION EN VALEUR 2024/2025	VARIATION EN % 2024/2025
Répartition (a)	28 566,1	94,0 %	34 665,4	97,7 %	N/C	N/C
Soins à la personne (b)	2 228,6	7,3 %	2 935,8	8,3 %	(707,2)	(24,1 %)
Solutions à l'officine (c)	2 495,5	8,2 %	(141,3)	(0,4 %)	+ 2 636,8	N/C
Solutions à l'industrie (d)	(13,3)	(0,0 %)	(1.562,0)	(4,4 %)	+ 1 548,7	N/C
Holdings (e)	(2 880,1)	(9,5 %)	(405,6)	(1,2 %)	(2 474,5)	N/C
GROUPE	30 396,8	100,0 %	35 492,3	100,0 %	N/C	N/C

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du Groupe avec + 28,6 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : Son résultat d'exploitation a diminué de - 0,7 M€ en valeur (- 24,1 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a augmenté de + 2,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est négative (- 0,01 M€).

(e) Bien que négative, la contribution du pôle Holdings s'est détériorée passant de - 0,04 M€ à - 2,9 M€ en valeur (- 2,5 M€ en valeur).

5.4 Produits & Charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement anticipé sont désormais reclassés au niveau du résultat d'exploitation et ne font plus partie du résultat financier.

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2025	2024
Dividendes reçus	1	30
Produits de placement	9	0
Autres produits financiers	18 162	16 870
TOTAL	18 172	16 900

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2025	2024
Intérêts débiteurs et charges assimilées	404	731
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1 008	80
Intérêts des couvertures de taux	-	-
Escomptes accordés	8 027	8 029
Frais financiers crédit-bail	36	58
Autres charges financières	17 291	2 197
TOTAL	26 766	11 095

Le résultat financier se détériore de - 14,4 M€ passant de + 5,8 M€ à - 8,6 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2025	POIDS RELATIF 2025	RÉSULTAT FINANCIER 2024	POIDS RELATIF 2024	VARIATION EN VALEUR 2024/2025	VARIATION EN % 2024/2025
Répartition (a)	5 291,5	61,6 %	8 384,3	144,4 %	N/C	N/C
Soins à la personne (b)	(431,1)	(5,0 %)	(306,6)	(5,3 %)	(124,5)	(40,6 %)
Solutions à l'officine (c)	(1 131,1)	(13,2 %)	(1 409,7)	(24,2 %)	+ 278,6	+ 19,8 %
Solutions à l'industrie (d)	(69,8)	(0,8 %)	205,9	3,5 %	(275,7)	N/C
Holdings	(12 252,9)	(142,6 %)	(1 068,4)	(18,4 %)	(11 184,5)	N/C
GROUPE	(8 593,4)	100,0 %	5 805,5	100,0 %	N/C	N/C

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du Groupe avec + 5,3 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients.

5.5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

Conformément au règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2025	POIDS RELATIF 2025	RÉSULTAT COURANT 2024	POIDS RELATIF 2024	VARIATION EN VALEUR 2024/2025	VARIATION EN % 2024/2025
Répartition (a)	33 857,6	155,3 %	43 049,6	104,2 %	N/C	N/C
Soins à la personne (b)	1 797,4	8,2 %	2 629,2	6,4 %	(831,8)	(31,6 %)
Solutions à l'officine (c)	1 364,4	6,3 %	(1 551,1)	(3,8 %)	+ 2 915,5	N/C
Solutions à l'industrie (d)	(83,1)	(0,4 %)	(1 356,3)	(3,3 %)	+ 1 273,2	+ 93,9 %
Holdings	(15 132,9)	(69,4 %)	(1 474,0)	(3,5 %)	(13 658,9)	N/C
GROUPE	21 803,4	100,0 %	41 297,4	100,0 %	N/C	N/C

Le résultat courant des entreprises intégrées s'élève à + 21,8 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du Groupe avec + 33,9 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 1,8 M€ en diminution de - 0,8 M€ en valeur (- 31,6 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution augmente de + 2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution reste négative mais augmente de + 1,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

5.6 Produits & Charges exceptionnels

Conformément au règlement ANC n°2022-06, les opérations de cession des immobilisations sont désormais comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Le résultat exceptionnel du Groupe s'élève à + 0,1 M€ en 2025 contre - 24,1 M€ en 2024

(Les cessions d'immobilisations avaient généré une plus-value nette de 2,0 M€ au cours de l'exercice précédent).

5.7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2025	2024
Impôts sur les bénéfices (a)	14 823	12 295
Impôts différés nets (b)	(2 116)	(822)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 707	11 473

(a) Dans le cadre de la réforme fiscale internationale prévue par les règles GloBE, définies par l'OCDE et dite « Pilier 2 », prévoyant l'instauration d'un taux effectif d'imposition de 15% sur les bénéfices des groupes d'entreprises, il ressort que le Groupe Astera SA est concerné par ce dispositif compte-tenu du chiffre d'affaires consolidé supérieur à 750 M€ mais ne fait pas l'objet d'un prélèvement d'impôt complémentaire étant donné que le taux effectif d'imposition du Groupe est supérieur à 15%.

(b) Le produit net de 2 116 K€ d'impôts différés sur 2025 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 2 468 K€ :

- Un produit net de 1 781 K€ lié aux dotations aux amortissements des constructions en lien avec l'affectation partielle de l'écart d'acquisition aux immobilisations ;
- Un produit net de 89 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 120 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Oxypharm et Eurolease ;
- Un produit net de 478 K€ liée aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 352 K€ :

- Une charge nette de 5 K€ liée aux retraitements dans le sous-groupe CERP ;
- Une charge nette de 347 K€ liée au retraitement des provisions réglementées.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2025	2024
Résultat net des entreprises intégrées (Hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	9 624	6 319
Impôt sur les bénéfices	12 707	11 473
Résultat courant avant impôt (Théorique)	22 331	17 792
Charge d'impôt théorique à 25,0% en 2025 (25,0% en 2024)	5 583	4 448
Écarts sur différences permanentes (a)	3 820	1 087
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	(1 588)	4 631
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	925	1 035
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	-	-
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	(8)	106
Contributions non assises sur le résultat imposable	4 147	
Divers	(172)	166
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 707	11 473

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

5.8 Contribution au résultat net - part du Groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du Groupe.

CHIFFRES EN M€	2025	2024
Résultat Courant	21,8	41,3
+ Résultat Exceptionnel	0,1	(24,1)
- Impôts	12,7	(11,4)
= Résultat net entreprises intégrées	9,2	5,8
+ QP entreprises MEE	0,0	0,0
= Résultat net de l'ensemble consolidé	9,2	5,8
- Intérêts minoritaires	0,1	0,2
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	9,1	5,6

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2025	POIDS RELATIF 2025	RÉSULTAT NET-PDG 2024	POIDS RELATIF 2024	VARIATION EN VALEUR 2024/2025	VARIATION EN % 2024/2025
Répartition	22 349,3	244,3 %	7 598,7	135,5 %	N/C	N/C
Soins à la personne	1 048,1	11,4 %	1 876,2	33,5 %	(828,1)	(44,1 %)
Solutions à l'officine	1 339,9	14,6 %	(331,4)	(5,9 %)	+ 1 671,3	N/C
Solutions à l'industrie	(405,0)	(4,4 %)	(1 793,7)	(32,0 %)	+ 1 388,7	+ 77,4 %
Mises en équivalence	8,0	0,1 %	12,3	0,2 %	(4,3)	(35,0 %)
Holdings (a)	(15 191,3)	(166,0 %)	(1 755,4)	(31,3 %)	(13 435,9)	N/C
GROUPE	9 149,0	100,0 %	5 606,7	100,0 %	N/C	N/C

(a) Il convient de mentionner que le résultat net consolidé - part du Groupe - est nettement impacté par la sortie des capitaux propres consolidés d'Eurodep SAS.

5.9 Résultat net par part sociale

	2025	2024	
Résultat net - part du Groupe (en euros)	+ 9 148 984	+ 5 606 712	+ 63,2 %
Nombre de parts sociales	1 175 591	1 097 320	+ 7,1 %
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	+ 7,78	+ 5,11	+ 52,3 %

6 • Autres informations (Chiffres en millions d'euros)

6.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés et reçus par CERP SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2025	2024
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque (a) • D'avaux et cautions (b)	3,1 23,32	- 22,40
En contrepartie de lignes de crédit (c) sous forme : • De lettres d'intentions	18,00	18,00

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(c) Ces engagements concernant la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 17 mars 2026 signée par le président de CERP SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2025	2024
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	36,92 116,02	27,65 47,19

6.2. Pertes actuarielles

Concernant les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir est à néant au 31.12.2025.

6.3. Contrats de couverture de taux

Il n'existe aucun contrat de couverture de taux à la clôture de l'exercice 2025.

6.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations sont présentées sans tenir compte du % de détention des sociétés consolidées par intégration proportionnelle. Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2025 à :

- 136,2 K€ pour les organes d'administration
(vs 112,2 K€ en 2024) ;
- 168,9 K€ pour les organes de surveillance
(vs 147,9 K€ en 2024) ;
- 2 042,3 K€ pour les organes de direction
(vs 3 307,4 K€ en 2024).

Lors des précédents exercices, le montant des rémunérations des organes de direction incluait également les rémunérations versées aux membres du comité de direction. Considérant que la direction d'une société incombait au directeur général de celle-ci, il a été décidé de ne plus reprendre les rémunérations versées au comité de direction.

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont présentés sans tenir compte du % de détention des sociétés consolidées par intégration proportionnelle. Ils se sont élevés en 2025 à 716,4 K€ pour l'ensemble du Groupe Astera SA contre un montant de 697,8 K€ en 2024.

6.6 Effectifs

Les effectifs sont présentés après application du % de détention des sociétés consolidées par intégration proportionnelle. Au cours de l'exercice 2025, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2025	2024
Pôle Répartition	2 637	2 394
Pôle Soins à la personne	737	724
Pôle Solutions à l'officine	196	193
Pôle Solutions à l'industrie	88	336
TOTAL GROUPE	3 658	3 647

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal.

6.7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2024 et 2025 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	9 624	6 318
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	55 807	59 262
• Variation des impôts différés	(2 116)	(822)
• Plus et moins-values de cession	(2 089)	27 567
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	61 226	92 325
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(20 808)	(24 997)
• Créances	(37 500)	17 833
• Dettes	100 368	(14 698)
= Variation du B.F.R.	42 060	(21 862)
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	103 286	70 463
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(1 424)	(1 641)
• Corporelles	(57 259)	(74 336)
• Financières	(638)	(750)
Cessions d'immobilisations	5 355	3 257
Incidence des variations de périmètre (2)	(29 121)	43 281
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(83 087)	(30 189)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(7 087)	(5 194)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(161)	(167)
Variation du capital en numéraire	4 222	7 659
Augmentation des emprunts et dettes financières	5 124	20 222
Diminution des emprunts et dettes financières	(4 071)	(3 525)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 973)	18 995
VARIATION DE TRÉSORERIE	18 226	59 269
Trésorerie d'ouverture	121 954	62 685
Trésorerie de clôture	140 180	121 954

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du Groupe se monte à 61,2 M€ en 2025, soit une diminution de (31,1 M€) par rapport à l'exercice précédent (92,3 M€).

Le besoin en fonds de roulement augmentant de + 63,9 M€, il en ressort une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité de + 32,8 M€ (+ 103,3 M€ vs. + 70,5 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont diminué par rapport à l'exercice précédent (59,3 M€ vs. 76,7 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de (29,1 M€) (vs. un encaissement de + 43,3 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 5,4 M€ (vs. + 3,2 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (- 83,1 M€ vs. - 30,2 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie négatif de - 2,0 M€ (vs. un flux positif de + 19,0 M€ l'exercice précédent).

Au final, la trésorerie nette du Groupe s'est améliorée de + 18,2 M€ sur l'exercice 2025.

8 • Évènements post-clôture

La dégradation de la situation au Moyen-Orient accentue la volatilité des marchés de l'énergie et génère des perturbations sur les voies maritimes stratégiques. Bien que le Groupe ne soit pas directement exposé, ces événements vont entraîner une potentielle hausse des coûts de l'énergie et du transport en 2026.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AU 31.12.2025

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Astera SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2024-05 exposés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 18 mai 2026

Les commissaires aux comptes

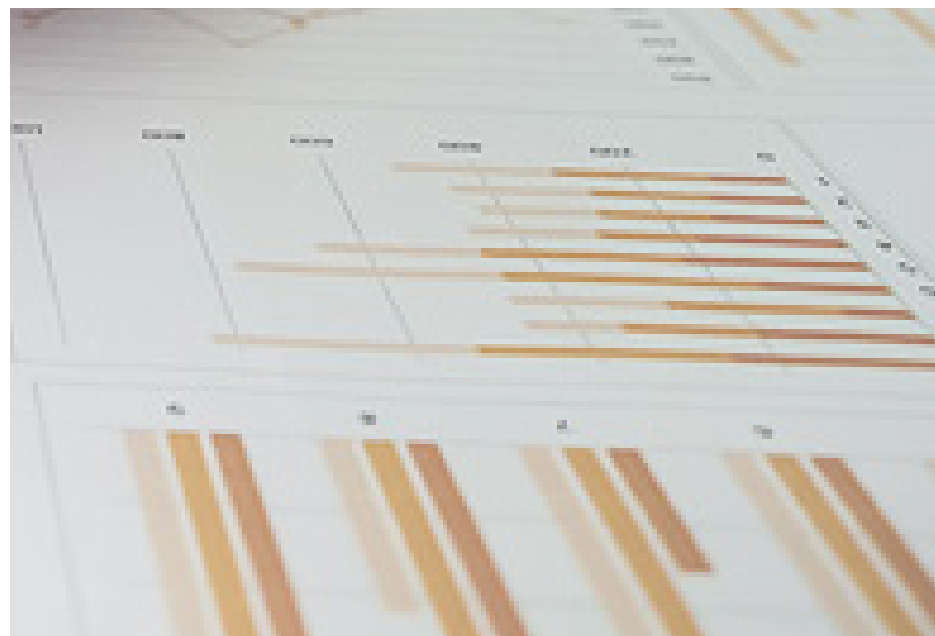
PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Clément PERROT





Comptes sociaux



Bilan

AU 31.12.2025 (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2025	NET COMPARATIF AU 31.12.2024
Frais de développement				
Fonds commercial				
Solutions informatiques				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Matériel de bureau et mobilier				
Autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Titres de participation	580 688		580 688	575 544
Autres titres immobilisés	27		27	27
Prêts				
Dépôts	8		8	8
Total immobilisations financières	580 723		580 723	575 579
Total immobilisations	580 723		580 723	575 579
Stock divers				
Stock de marchandises				
Total stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				43
Clients				
Fournisseurs				
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat				2 863
Débiteurs divers	20		20	
Sociétés apparentées	3 444		3 444	6 997
Charges constatées d'avance				
Total créances	3 465		3 465	9 859
Valeurs mobilières de placement				
Banques	18		18	142
Caisse				
Total disponibilités	18		18	142
Total de l'Actif Circulant	3 483		3 483	10 044
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	584 206		584 206	585 623

PASSIF	NET AU 31.12.2025	NET COMPARATIF AU 31.12.2024
Capital social	60 746	55 602
Primes et boni fusion	6 088	6 088
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	509 619	517 828
Report à nouveau	(333)	
Ecart d'équivalence	43 796	
Capital et réserves	625 861	585 463
Résultat de l'exercice	(44 023)	(333)
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total Capitaux propres	581 838	585 130
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des Provisions		
Emprunts bancaires auprès des établissements de crédit		
Dettes auprès des établissements de crédit	10	79
Autres dettes financières diverses	189	222
Total dettes financières	200	301
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168	192
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat		
Total dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Remises à verser		
Sociétés apparentées	2 000	
Autres		1
Total autres dettes diverses	2 000	1
Produits constatés d'avance		
Total des Dettes	2 368	493
TOTAL GENERAL DU PASSIF	584 206	585 623

Compte de résultat

AU 31.12.2025 (EN MILLIERS D'EUROS)

	2025	COMPARATIF 2024
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires Net		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention		
Reprise sur dépréciations et provisions		
Autres produits	91	39
Produits de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Total des produits (1)	91	39
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats d'approvisionnements		
Variation de stocks autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	2 603	1 472
Impôts et taxes assimilés	1	1
Salaires et traitements		
Intéressement des salariés		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées		
Pertes sur créances		
Autres charges		
Total des charges (2)	2 604	1 473

	2025	COMPARATIF 2024
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	(2 512)	(1 434)
Produits financiers (4)	32 680	11 987
De participation	13 839	11 841
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	93	146
Reprise sur provisions, dépréciations	18 748	
Différences positives de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Charges financières (5)	74 191	10 887
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		10 887
Intérêts et charges assimilées	51	
Différences négatives de change		
Charges nette sur cessions de valeurs mobilières de placement, titres , et d'instruments de trésorerie	74 140	
Résultat financier (6 = 4 - 5)	(41 511)	1 100
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	(44 023)	(333)
Produits exceptionnels (8)		
Charges exceptionnelles (9)		
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Bénéfice	(44 023)	(333)

Annexe au compte de résultat

AU 31.12.2025

I - Fait marquant de l'exercice

Au 31/03/2025, nous avons procédé à la cession des titres de la société Eurodep et de sa filiale Eurodep Pharma.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions des immobilisations financières

financières : Au 31 décembre 2025, les cessions des immobilisations financières lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat financier. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations financières » pour 0 M€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations financières au poste « Valeurs comptables des immobilisations financières » pour 74,14 M€.

En 2024, il n'y pas eu de cessions d'immobilisations financières.

Amendes et pénalités : Néant

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

En 2025 et 2024 il n'y a pas eu de transfert de charges.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas.

III - Notes sur le bilan**1. Immobilisations et amortissements****Immobilisations corporelles et incorporelles**

Néant.

Crédit-bail

Néant.

Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

Sophese :

Les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 275 K€..

Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2025 passe à 88,64 %.

Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés :

Les acquisitions de l'exercice concernent la variation de l'écart d'équivalence.

Suite à ces mouvements, à la cession de la société Eurodep, ainsi qu'aux variations des capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de - 18,74 M€ à + 43,79 M€.

Le montant étant supérieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2025, nous avons repris l'intégralité de la provision pour risque à hauteur 18,74 M€ qui avait été constatée sur les années antérieures.

Autres participations :

- CERP : Notre participation au 31 décembre 2025 s'élève à 493 000 K€ que nous détenons à 66 %.
- Sanastera S.p.a. : Notre participation au 31 décembre 2025 s'élève à 645 K€ que nous détenons à 100 %.
- Cerp France : Pas de mouvement sur cet exercice.

- SECOF : Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Néant.

8. Capital

Il est composé de 1 166 436 parts sociales ordinaires à 52 € en augmentation de 5 140 K€ et de 9 155 parts sociales à avantage particulier à 10 € en augmentation de 0,03 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires :

	ENTRÉES (€)	SORTIES (€)
Nouveaux sociétaires	355 250	
Souscriptions libres	2 399 115	
Affectation participation Coopérative	4 370 444	
Revalorisation de la part sociale	1 119 492	
Sorties suite à cessations d'activité		3 104 098
TOTAL	8 244 301	3 104 098

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Néant

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.

Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste "à 2 ans maxi origine" représente des crédits bancaires à court terme.

IV - Notes sur le compte de résultat**1. Autres produits et productions de services**

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

La cession des titres d'Eurodep et de sa filiale Eurodep Pharma a été réalisée à 1 € symbolique et se traduit par une moins- valeur de 74,14 M€ correspondant à la valeur des titres chez Astera compensée partiellement par une reprise de provision sur titres de 18,75 M€ soit un impact net de -55,4 M€.

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	13 838 K€
Autres produits financiers	93 K€
Reprise Provision sur titres	18 748 K€
Autres charges financières	51 K€
Valeur nette comptable des titres cédés	74 140 K€

4. Produits et charges exceptionnels

Néant

5. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 25,00 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En K€	MON-TANT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	(44 023)		(44 023)
Résultat exceptionnel			
TOTAL	(44 023)		(44 023)

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En K€	MONTANT	IMPÔT DÛ
Impôt dû sur (a)		
Déficit fiscal	(18 948)	4 737
Impôt payé d'avance sur (b)		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	(18 948)	4 737
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

V - Autres informations**1. Rémunérations des dirigeants**

Le montant global des indemnités compensatrices versées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 68 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	131 K€
Groupe	Néant

3. Produits à recevoir

Groupe	92 K€
--------	-------

4. Entreprises et parties liées**a) Entreprises liées :**

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

Comptes de bilan

Actif : Comptes courants et comptes rattachés	3 444 K€
Passif : Comptes courants et comptes rattachés	2 000 K€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

Compte de résultat

Produits d'exploitation	91 K€
Charges d'administration de la société	- 524 K€
Dividendes perçus	13 838 K€
Autres produits et charges financiers	51 K€
Reprise sur titres mis en équivalence	18 748 K€
Valeur nette comptable des titres cédés	74 140 K€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

En K€	PWC/ RSM
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	121
Au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	

6. Engagements

Engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

VI - Événement post-clôture

La dégradation de la situation au Moyen-Orient accentue la volatilité des marchés de l'énergie et génère des perturbations sur les voies maritimes stratégiques. Bien que le Groupe ne soit pas directement exposé, ces événements vont entraîner une potentielle hausse des coûts de l'énergie et du transport en 2026.



Immobilisations 2025

(EN MILLIERS D'EUROS)

	VALEUR BRUTE AU 31.12.24	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.25
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVA- LENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVA- LENCE	AUTRES SORTIES	VIRE- MENTS DE POSTE À POSTE	
Tableau 1							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	100 435	16 740	43 796		74 140		86 830
Participations	493 857						493 857
Créances sur participations							0
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
Total	594 327	16 740	43 796		74 140		580 723

Provisions 2025

(EN MILLIERS D'EUROS)

Tableau 2	PROVI-SIONS À LA FIN DE L'EXER-CICE 2024	DOTA-TIONS DE L'EXER-CICE	VENTILATION DES DOTA-TIONS			REPRISES DE L'EXER-CICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVI-SIONS À LA FIN DE L'EXER-CICE 2025
			EX-PLOIT.	FI-NANC.	EXCEP.		EX-PLOIT.	FI-NANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires										
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	18 748					18 748		18 748		
Sur comptes divers										
Total	18 748					18 748		18 748		

Filiales et participations 2025

(EN MILLIERS D'EUROS)

Tableau 3	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVI- DENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVA- LENCE					
Filiales françaises											
CERP	203 018	609 257	66 %	493 000	493 000				8 760 949	36 942	12 140
Sophese	12 617	67 190	89 %			43 114			/	1 225	1 097
Eurolease	1 000	7 521	100 %			23 800			22 397	467	
Les Pharma- ciens Associés	2 654	12 881	100 %			12 027			15 101	937	
Première Ligne	68	5 338	100 %			5 030			5 075	920	601
Centrale des Pharmaciens	1 000	2 932	100 %			2 860			31 281	(1 798)	
Cerp France	427	1 319	33 %	159	159				1 227	24	
Filiales étrangères											
SANASTERA	645	2 240	100 %	645	645				/	(265)	
SECOF	75	187	20 %	15	15				165	13	
Participations françaises et étrangères				65	65						

État des créances et des dettes

à la clôture de l'exercice 2025

(EN MILLIERS D'EUROS)

Tableau 4		ECHÉANCES	
CRÉANCES	MONTANT BRUT	- 1 an	+ 1 an
Créances actif immobilisé			
Prêts ⁽¹⁾			
Autres	8	8	
Créances sur participations			
Créances actif circulant			
Clients douteux			
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾			
Personnel			
État			
Groupe	3 444	3 444	
Autres	20	20	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	3 473	3 473	

		ECHÉANCES		
DETTE	MONTANT BRUT	- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières				
À 2 ans maxi origine Ets financiers	10	10		
À plus de 2 ans origine Ets financiers				
Avances et acomptes bloqués				
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	168	168		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Groupe	2 000	2 000		
Dettes diverses	189	189		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	368	368		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.
(2) Dont effets à recevoir.

Variation des capitaux propres avant affectation des résultats

(EN MILLIERS D'EUROS)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2025	2024	Variation
Capital	60 746	55 602	5 144
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	5 669	5 669	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence	43 796		43 796
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	509 619	517 828	(8 209) ⁽¹⁾
Report à nouveau	(333)		(333)
Résultat de l'exercice	(44 023)	(333)	(43 689)
TOTAL	581 838	585 130	(3 292)

⁽¹⁾ Suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de juin 2025.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AU 31.12.2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Astera SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2024-05 exposés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 18 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Clément PERROT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société CERP SAS

Personnes concernées :

- A. PINTON en tant que vice-président du collège des administrateurs de CERP SAS et président du conseil d'administration d'Astera SA.
- O. BRONCHAIN président de la société CERP SAS et directeur général d'Astera SA.
- A. VALETTE, administrateur ainsi que vice-présidente du conseil d'administration d'Astera SA et membre du collège des administrateurs de CERP SAS.
- C. LECHE, P. BOURBON, C. HELLIN, C. LEFEVRE, A. METIVIER, P. RANSART, administrateurs d'Astera SA et membres du collège des administrateurs de CERP SAS.

Convention de trésorerie

Nature, objet : Convention de trésorerie entre la société CERP SAS centralisatrice de la trésorerie du Groupe Astera SA et la société Astera SA. La société Astera SA étant en situation permanente de besoin de trésorerie, la société CERP SAS et la société Astera SA déterminent au 1er jour de l'exercice, soit le 1er janvier de chaque année, le montant permanent prévu de besoin trésorerie de la société Astera SA pendant toute la durée de l'exercice. Ce montant sera bloqué dans un compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés.

Modalités : Le taux de rémunération de ce compte courant bloqué sera égal au taux directeur financier moyen HT de CERP de l'exercice 2025 majoré de 60 points de base, sans que ce taux ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Le montant du besoin de trésorerie bloqué pour l'exercice 2025 a été fixé à 2 000 000 €. En complément, tout mouvement de trésorerie fluctuant et non permanent sera centralisé et géré par CERP. Pour ce faire, un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations seront passées selon leur date de valeur tant en débit qu'en crédit. Le taux de rémunération de ce compte courant est fixé au taux directeur financier moyen HT CERP de l'exercice 2025 majoré de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société : Cette convention permet à Astera de bénéficier d'un financement intragroupe pour couvrir ses besoins de trésorerie, dans des conditions encadrées et plafonnées au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2025, le solde du compte courant bloqué envers CERP est créditeur. Il s'élève à 2 000 000 €. Le montant des intérêts facturés pour 2025 est une charge financière chez Astera de 53 400 €.

Au 31 décembre 2025, le solde du compte courant envers CERP est débiteur. Il s'élève à 2 965 935 €. Le montant des intérêts facturés pour 2025 est un produit financier chez Astera de 91 771 €.

Convention de refacturation de la rémunération du président

Nature, objet : Convention de refacturation entre Astera SA et CERP SAS de la rémunération de Monsieur A. PINTON président du Conseil d'administration d'Astera SA et Vice-Président du Collège des administrateurs de CERP SAS.

Modalités : Les modalités de refacturation de la rémunération TCC de Monsieur A. PINTON sont votées lors des Comités des rémunérations de CERP SAS et Astera SA, majorée d'un coefficient de 1,02.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société : Cette convention permet de répartir entre Astera et CERP le coût de la rémunération de Monsieur Armand PINTON, en fonction des mandats exercés au sein des deux sociétés.

Le montant pris en charge par la société Astera SA s'est élevé à 122 400 € sur l'exercice.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 18 mai 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Clément PERROT



La force de l'indépendance, l'esprit coopératif en plus